

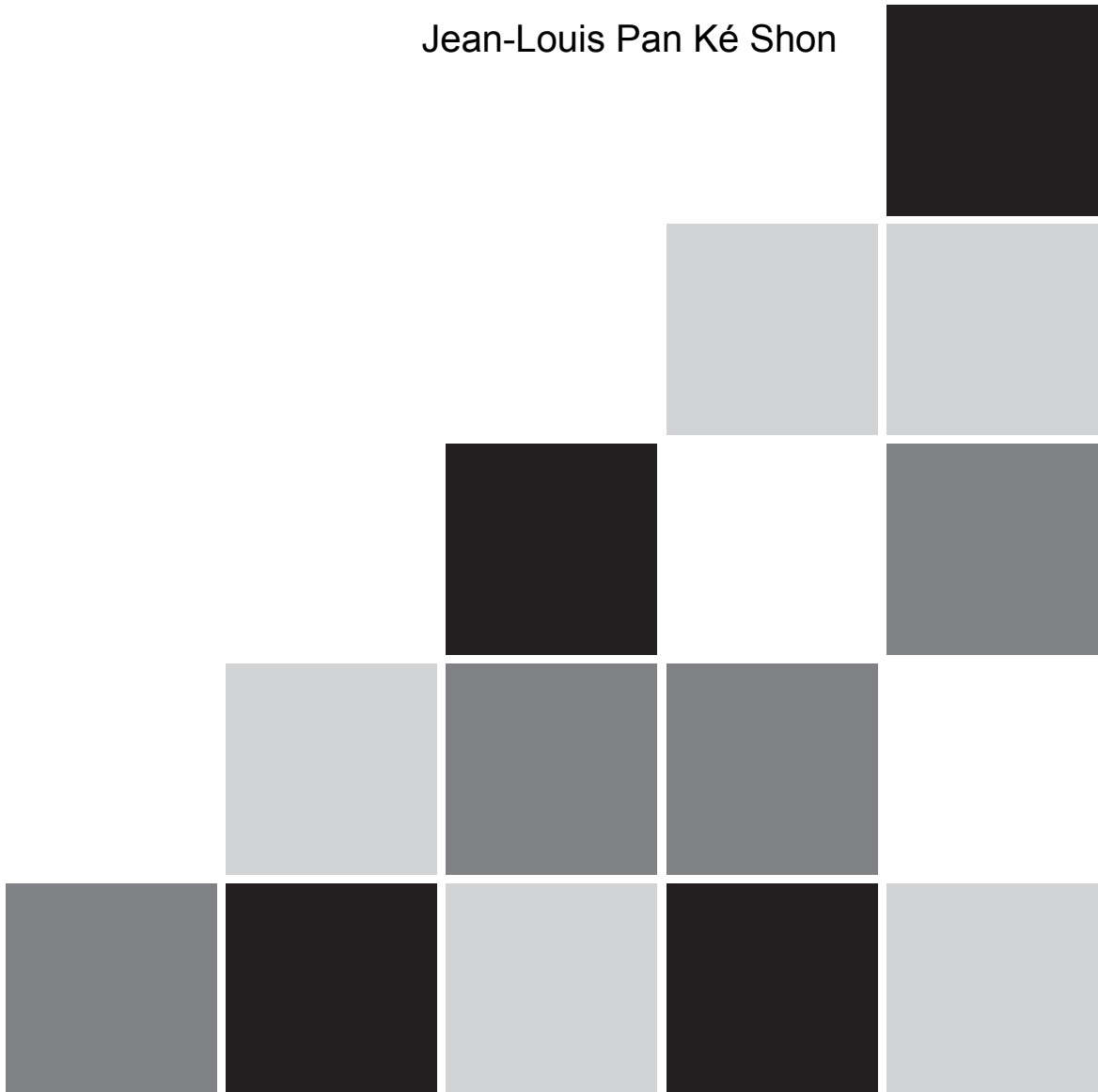
137

2006

# DOCUMENTS DE TRAVAIL

## Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation

Jean-Louis Pan Ké Shon



# Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation

Jean-Louis Pan Ké Shon, Ined,  
Juin 2006

## Résumé

Curieusement, malgré une littérature abondante sur la ségrégation, les études quantitatives portant sur l'ensemble du territoire français sont inexistantes. Nous examinons les mobilités internes différentielles en quartier sensibles pour la période 1990 à 1999 et qui aboutissent à un constat nuancé sur la polarisation spatiale. Après une revue des débats sur la mixité sociale, un indicateur basé sur les probabilités d'être au chômage est discuté et produit. A partir de cet indicateur et des diverses possibilités d'analyse qu'il autorise, une conclusion en trois points est présentée. En neutralisant les effets de conjoncture, la composition des zones urbaines sensibles (ZUS) s'est fluidifiée sous les effets du vieillissement de la population (moins de jeunes), des modifications structurelles de la société (augmentation des niveaux de diplômes, réduction de la part des ouvriers). Deuxième point, la ségrégation « ethnique » a progressé en ZUS et notamment parmi les ZUS les plus désavantagées. Enfin, le nombre des quartiers sensibles parmi les quartiers les plus défavorisés a sensiblement augmenté sous l'effet de la dégradation du marché de l'emploi.

**Mots-clés :** mobilité résidentielle, mixité sociale, polarisation spatiale, ségrégation

## Remerciements

Le travail dont est issu cette étude repose sur une convention entre l'Ined et l'Insee. Au sein de cette dernière, je tiens à remercier chaleureusement Jean-François Royer et Aline Désesquelles (respectivement alors responsables du département de l'action régionale et de la Division de la démographie) pour leur accueil et la mise à disposition des données à l'Insee. Je remercie également Ketty Attal-Toubert et Anne Mansuy pour les informations relatives aux personnes issues de l'immigration et Jean-Bernard Champion de la Délégation interministérielle à la ville pour avoir bien voulu répondre aimablement à mes demandes. Je remercie enfin Laurence Rioux, Laurent Gobillon, Maryse Marpsat et Éva Lelièvre pour leurs suggestions lors d'une version antérieure de ce texte.

Jean-Louis Pan Ké Shon

Ined UR06

« Mobilité, territoires, habitat, sociabilité »

jean-louis.pan-ke-shon@ined.fr

INSTITUT NATIONAL DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

133, boulevard Davout 75980 Paris Cedex 20

Tél. : (33) 01 56 06 20 00 – Fax : (33) 01 56 06 21 99

## Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation

Jean-Louis Pan Ké Shon, Ined

Les quartiers « sensibles » forment le cœur des efforts de la Politique de la ville depuis son initialisation, il y a 25 ans. La classification de territoires urbains en quartiers prioritaires au cours de la première moitié des années 1980 dans le cadre du Développement social des quartiers est demeurée l'une des mesures centrales des pouvoirs publics. En 1996, sont venus se substituer divers dispositifs de classement économique des quartiers prioritaires que nous connaissons actuellement : zones urbaines sensibles (ZUS), zones de redynamisation urbaine (ZRU) et zones franches urbaines (ZFU) (cf. encadré 1). L'attention particulière des différents gouvernements qui se sont succédé depuis le début des années 1980, sur les difficultés des quartiers sensibles s'est doublée d'un intérêt renouvelé pour les phénomènes urbains de la part de chercheurs provenant de différents horizons. A cette occasion, un nouveau vocabulaire s'est développé, dénotant un courant d'intérêt portant sur la concentration spatiale des habitants pauvres : « relégation », « quartiers d'exil », « ghetto », « ségrégation », « dissidence », « polarisation spatiale », « mixité sociale », « enclave », etc. (notamment et parmi beaucoup d'autres : Pinçon-Charlot & *alii*, 1986 ; Delarue, 1991 ; Dubet & Lapeyronnie, 1992 ; Dansereau, 1992 ; Brun & Rhein, 1994 ; Grafmeyer, 1994). Quant à la question de la ségrégation urbaine, elle est apparue en France tardivement, au début des années 1990 (Préteceille, 2003a). Ces thématiques de la concentration spatiale expriment l'anormalité des phénomènes de peuplement résultant des déséquilibres des mobilités résidentielles ayant lieu dans les quartiers sensibles. Les différentes émeutes depuis 1981 viennent le confirmer régulièrement et indiquent ainsi que cette anormalité des phénomènes dépasse le simple jugement normatif. Soulignons après d'autres que mixité sociale et ségrégation sont les deux faces d'une même pièce.

Cependant, l'intérêt des chercheurs s'est fréquemment heurté à la rareté des évaluations quantitatives, voire à leur quasi-absence sur l'ensemble du territoire français, en dehors de Maurin pour les « petits voisinages » métropolitains (2004) mais pas sur les quartiers eux-mêmes, de Préteceille (2003b), de Saint-Julien *et alii* et quelques autres chercheurs mais pour des évaluations limitées à la seule Île-de-France (2003). Préteceille concluait pour la période 1982 à 1990 à une accentuation de la polarisation mais dans les quartiers occupés par les catégories supérieures du privé d'Île-de-France, ce que confirmait Maurin sur des données plus récentes et relatives aux « petits voisinages » de France.

La société française a pris conscience du manque de mixité sociale sans pour autant s'accorder sur les contours précis de cette mixité. Ce manque de clarté est perceptible à trois niveaux. Le premier est le niveau spatial visé. La mixité doit-elle être recherchée au niveau de la commune comme le vise la loi SRU<sup>1</sup>, du quartier ou même du voisinage comme le remarque Maurin (2004) ? La question n'est pas

---

<sup>1</sup> La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain fait obligation aux communes des agglomérations de plus de 50 000 habitants qui ont moins de 20 % de logements sociaux de

## Encadré 1

### Le classement en zones urbaines sensibles

Les 751 ZUS sont actuellement définies dans le cadre de la loi 96-987 de novembre 1996 du Pacte de Relance pour la Ville (PRV) afin de cibler les efforts des politiques publiques dans les quartiers en difficulté. Les zones urbaines sensibles viennent au bout d'un long cheminement de dispositifs ciblant des quartiers et des populations à soutenir. La période du IX<sup>e</sup> plan courant de 1984 à 1988 a vu apparaître 148 conventions de Développement Social des Quartiers (DSQ) comprenant en réalité 170 quartiers différents. Au cours du X<sup>e</sup> plan (1988-1993), 296 contrats DSQ sont mis en place. Diverses mesures sont ensuite adoptées inscrivant les quartiers et les mesures contractuelles plus largement dans l'espace urbain (Circulaire Rocard). Les zones urbaines sensibles, dites aussi quartiers prioritaires, complètent en 1996 une première liste de 546 quartiers prioritaires déjà fixée en 1993.

Les quartiers prioritaires forment un système de classement emboîté des quartiers. Par ordre croissant des difficultés, on dénombre 751 ZUS dont 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 44 zones franches urbaines (ZFU) auxquelles se sont ajoutées 41 ZFU supplémentaires en 2003. La géographie de ces zones se superpose en grande partie sauf pour une vingtaine de ZFU qui intègrent aussi des espaces proches dotés d'un potentiel d'accueil des entreprises. Par définition, les ZFU représentent des grands quartiers de plus de 10 000 habitants et la majorité des ZFU est extraite des ZRU. Ce classement n'est pas anodin puisqu'il conditionne l'importance des aides sous forme de mesures fiscales octroyées par l'État aux collectivités et aux entreprises. Ces quartiers concernent une population importante puisque au recensement de 1999 on dénombrait 4,7 millions d'habitants pour les ZUS, dont 3,2 millions pour les ZRU et 1,44 million pour les ZFU (Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004). Le nombre d'habitants par ZUS varie de 300 habitants à 50 000 habitants avec une moyenne de 6 224 habitants par ZUS et une concentration de la distribution (458 ZUS) entre 2 000 habitants et 10 000 habitants. L'agglomération parisienne concentre à elle seule 21 % des ZUS et 29 % de leur population. Rhône-Alpes, PACA, le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France regroupent 48 % des ZUS métropolitaines et 57 % de leur population.

Les zones urbaines sensibles sont définies dans le texte de loi par la présence de « *grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi* » et sur une analyse conjointe des élus locaux et de l'État. Les zones urbaines sensibles sont évaluées en fonction de l'écart de leur situation sociale à la situation de l'agglomération d'appartenance. Le classement en zone urbaine sensible laisse un certain flou quant aux critères utilisés. Ces ZUS sont par construction hétérogènes à cause de ce flou dans la définition des zones et de la situation différenciée des agglomérations. L'hétérogénéité de ces quartiers provient aussi des différentes stratégies adoptées par les élus locaux. Certains élus ont clairement délimité les zones les plus défavorisées, d'autres ont essayé d'éviter la stigmatisation du quartier ou de l'agglomération induite par le classement en zone urbaine sensible (Jaillet, 1994), d'autres encore ont opéré des découpages de sorte que l'intensité des difficultés sociales de ces zones soit moins criante.

Sans atteindre une rigueur parfaite, la définition des ZRU et des ZFU<sup>2</sup> est plus stricte puisqu'elle repose sur « *...leur situation dans l'agglomération, (de) leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice*

---

mettre en oeuvre des mesures de rattrapage pour atteindre cet objectif. Dans l'attente, elles sont assujetties à une contribution financière.

<sup>2</sup> Rappelons que les ZRU sont formées à partir de 416 Zus.

*synthétique*<sup>3</sup>... L'indice synthétique intervient donc seulement pour la sélection des ZRU (parmi les ZUS) et pour la sélection des ZFU (parmi les ZRU). Cet indice synthétique constitue un critère exclusif de sélection, sans toutefois exclure, à la marge, une appréciation qualitative. » (Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004). Le système actuel de classement des quartiers sensibles ne prévoit pas de réévaluation des quartiers aux fins d'éventuelles sorties du dispositif, ni de système d'éligibilité d'autres quartiers. Ainsi, les données sociodémographiques servant à l'évaluation initiale pour le classement en ZRU et en ZFU sont extraites du recensement de 1990 et le potentiel fiscal est celui utilisé pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement de 1996.

Une série de mesures complexes accompagne le dispositif selon le type de classement du quartier et suivant l'année d'installation des entreprises dans ces quartiers. Ces mesures concernent l'exonération : de la taxe professionnelle, des impôts sur les bénéfices des nouvelles entreprises, des cotisations sociales patronales, des cotisations sociales personnelles pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des droits de mutation des entreprises. Les bilans tirés à ce jour des politiques de discrimination positive dans ces quartiers sont mitigés. Pour les ZRU « ...les exonérations n'ont pratiquement aucun effet sur la création d'activités. » (Bartolone, 2001). « D'après la DARES, « le nombre de salariés présents dans les ZFU aurait considérablement augmenté », passant en effet de 31 000 à 57 000 entre 1997 et 1999. Un quart des salariés exonérés résident en zone franche (alors que la loi impose un seuil de 20 % à partir de la 3ème embauche), soit 13 000 salariés. Selon les informations fournies par les préfetures, les transferts représentent 22 % des créations d'entreprises dans les ZFU. » (Rapport de La Cour des Comptes, 2002).

innocente puisqu'une mixité comparable entre communes, celle que vise la loi SRU s'attachant à l'objectif de 20 % de logements sociaux, n'empêcherait pas une ségrégation entre quartiers d'une même commune, voire au sein même d'un quartier. Effectivement, un quartier socialement mixte peut juxtaposer des cités aux classes sociales homogènes et étanches (Avenel, 2005). Le deuxième niveau est l'indétermination de la composition d'un lieu socialement mixte. Faut-il rechercher la mixité à partir d'un équilibre de classes sociales, d'origines nationales, de revenus ou d'âge des habitants ou encore de tout ou partie de ces indicateurs ? Et quels sont les arguments qui justifient ce choix sans risquer la critique de présupposés purement normatifs ? Par ailleurs, dans le cas d'un indicateur composite, quels sont les inter-équilibres acceptables entre ces composantes ? Ce qui introduit le troisième niveau qui touche au seuil de la composition sociale idéale vers lequel il faudrait tendre pour satisfaire à l'exigence de mixité. Serait-ce la moyenne (ou tout autre indicateur) fixée nationalement, régionalement, au niveau du département ou de l'agglomération, etc. ? Si ces remarques sont pertinentes et montrent les difficultés à surmonter afin de préciser les contours d'une mixité à atteindre, elles paraissent néanmoins insuffisantes en elles-mêmes pour invalider un objectif qui semble faire l'unanimité.

Semble seulement. De nombreux chercheurs s'interrogent sur la validité d'un concept qui doit en partie son succès à sa malléabilité et que certains qualifient même de « *catégorie d'amalgame et de brouillage, (de) catégorie faiblement objectivée* » (Tissot, 2005). Ils remarquent que l'hypothétique

---

<sup>3</sup> Le décret 96-1159 de 1996 fixe les modalités de calcul de l'indice synthétique. Il est obtenu en réalisant le produit pour la zone, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de 25 ans, de la proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme rapporté sur le potentiel fiscal par habitant des communes concernées. Un coefficient dégressif est appliqué au résultat lorsque plusieurs ZUS sont localisées sur le territoire de la même commune en fonction de leur rang défini par l'indice.

réalisation de la mixité ne serait pas sans effet pervers notamment à cause des ruptures des solidarités ouvrières et « ethniques », d'accès à des ressources et de biens culturels communautaires (notamment Bacqué et Simon, 2001 ; Sintomer, 2001 ; Préteceille, 2003a ; Avenel, 2005). Certains soulignent même le retournement du concept de mixité en instrument de discrimination dans l'attribution des logements HLM (Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005). Quelques-uns appuient leur position par le fait que, par le passé, la mixité a été le prétexte et l'occasion d'une gentrification des quartiers et l'éviction à une périphérie toujours plus lointaine des classes populaires (Bacqué et Simon, 2001 ; Sintomer, 2001). Cette remise en cause de la mixité sociale s'appuie notamment sur la critique que les couches sociales dominées seraient illégitimes dans ces espaces et que seules les couches moyennes permettraient d'« éduquer » (Toubon, 1989). La politique de la mixité ne reviendrait alors qu'à essayer de rendre invisibles la pauvreté et la polarisation ethnique (Simon, 1995). De leur côté, Chamboredon et Lemaire relevaient déjà que la cohabitation de catégories socioprofessionnelles distinctes n'entraînait pas pour autant de communication réelle entre elles (1970). Ces critiques du concept de mixité se rangent en deux catégories poreuses, l'absence de définition claire et l'utilisation du concept aux fins de « *régulation* » de la localisation des immigrés. Aucune ne remet en cause le fondement idéologique de la mixité sociale mais la cantonne au niveau de l'utopie ou la subordonne au droit au logement (note de synthèse du Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations, 2001).

Dominique Schnapper souligne que les raisons présidant à la recherche de la mixité sociale sont fréquemment avancées d'un point de vue moral, de valeur démocratique (2005). Ces points sont particulièrement sensibles en France dont l'imaginaire démocratique repose sur le triptyque Liberté, Égalité et Fraternité, et les quartiers pauvres matérialisent la faillite de ces objectifs. Le Président de l'Observatoire national des inégalités évite volontairement l'écueil moral et affirme : « Il faut faire de l'argument de la mixité générique, de la mixité politique et de la mixité ethno-culturelle un argument politique fondé sur la valeur instrumentale de la mixité. » (Savidian, 2005). Afin d'envisager l'ensemble des avantages et des inconvénients, il est nécessaire de s'interroger maintenant sur les conséquences de la polarisation spatiale sur les individus ségrégués et plus généralement sur la société.

Les impacts négatifs de l'absence de mixité habituellement répertoriés sont<sup>4</sup> au nombre de quatre :

- Une scolarité de moins bonne qualité par des effets de pairs, de modèle d'adultes en état d'échec mais aussi par la fuite des enseignants les plus expérimentés des zones défavorisées ;
- Des difficultés accrues pour obtenir un emploi à cause du quartier stigmatisant et de l'éloignement des zones d'emploi ;
- La reproduction des inégalités ;
- La fragilisation de la cohésion sociale par l'économie souterraine, la délinquance, la violence et les émeutes.

A ces effets négatifs sur la société et l'individu, il conviendrait de rajouter les souffrances psychologiques individuelles, notamment les pertes d'estime de soi, les dépressions et les comportements suicidaires que la stigmatisation et la ségrégation entraînent (Goffman, 1974 ; Beaud et Amrani, 2005 ; Beaud et Pialoux, 2003). Les études récentes sur la polarisation et l'évaluation des zones d'éducation prioritaires (Maurin, 2004 ; Piketty, 2004 ; Bénabou & *alii*, 2005) sont venues rappeler que la polarisation spatiale était porteuse de conséquences négatives et notamment par

---

<sup>4</sup> Pour une revue des aspects économiques, on pourra se reporter à Selod, 2004 ; Zenou, 2004. Pour une discussion de la mesure des effets de quartier, on consultera Vallet, 2005.

l'occultation de l'avenir des enfants au travers de l'influence du voisinage ou de concentration d'élèves en difficulté en zones d'éducation prioritaires. Quant aux émeutes de l'automne 2005, elles ont montré avec vigueur les effets négatifs de la polarisation des populations pauvres, non seulement sur la société mais aussi, en creux, sur l'individu lui-même<sup>5</sup>. Ainsi, la mixité sociale montre un double visage, instrument doté d'effets et d'utilisations pervers, elle est aussi l'objectif d'une plus grande efficacité de la société par une promotion améliorée de ses membres grâce à une meilleure mobilité sociale et le vecteur d'une cohésion sociale renforcée.

Mais en définitive, si les discours sont nombreux sur la mixité et la ségrégation, les tendances lourdes de la polarisation spatiale sur le territoire français, et notamment dans les quartiers prioritaires, ne sont pas connues. Ces dynamiques dépendantes des mobilités résidentielles différentielles sont particulièrement importantes à identifier afin de nourrir non seulement le débat démocratique mais aussi la réflexion des pouvoirs publics dans l'élaboration de leur action. Observe-t-on actuellement une polarisation accrue ou, contre toute attente, la mixité gagnerait-elle insensiblement du terrain ?

L'alternative serait la suivante. Les difficultés actuelles que connaîtraient les ZUS proviendraient d'un effet de « trappe résidentielle » en vertu duquel les populations modestes seraient attirées en un lieu à cause de la faiblesse des loyers et retenues en ce lieu pour les mêmes raisons. Seuls les mieux armés socialement sortiraient de ces quartiers moins attractifs. Ce phénomène de rétention des plus démunis et de départ des mieux lotis enclencherait ainsi une spirale ségrégative toujours plus concentrée. Dans ce cas, l'action des pouvoirs publics devrait viser en priorité les interventions favorisant la mixité sociale : en attirant des personnes moins fragiles ou par une politique de loyers bon marché y compris dans les zones moins pauvres, etc. L'hypothèse optimiste tablerait sur une amélioration de la mixité grâce notamment aux évolutions démographiques. Une autre possibilité serait le constat d'une stabilisation du déséquilibre de mixité sociale en ZUS. Les populations seraient plus fragiles face au chômage et primo-réactives à la dégradation du marché de l'emploi. L'évolution des quartiers sensibles tiendrait plus alors à l'évolution de la conjoncture du chômage qu'à l'évolution de leur composition. L'action de l'État devrait cette fois se concentrer dans l'amélioration des politiques de l'emploi et des mesures visant les populations les plus touchées par le chômage. Il reste le cas pessimiste où il y aurait une aggravation de la polarisation doublée d'une plus forte dégradation de l'emploi dans les zones sensibles.

Jusqu'à présent les chercheurs se sont peu penchés sur ce problème. Contrairement aux idées reçues, la mobilité résidentielle des habitants des zones urbaines sensibles est importante, voire supérieure aux autres quartiers (Rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2005). Les résidents n'y seraient donc pas « pris au piège » et l'« assignation à résidence » se révélerait plus une métaphore trompeuse qu'une réalité tangible. Cependant, mobilité résidentielle ne signifie pas migration ascensionnelle car l'emménagement dans les mêmes zones sensibles est fréquente. L'Observatoire indique que les habitants les mieux armés socialement (relativement plus diplômés, d'une catégorie socioprofessionnelle moyenne ou supérieure) quittent les ZUS, et les entrants plus modestes viennent les remplacer. Ce double effet générerait ainsi une mécanique perverse de polarisation en créant une spirale descendante tirant la composition sociale de ces quartiers vers le bas,

---

<sup>5</sup> Les problèmes individuels rencontrés par les habitants des quartiers ségrégués et notamment par les « jeunes issus de l'immigration » et qui conduisent parfois à la violence envers les autres ou envers soi-même sont analysés avec pertinence par Beaud et Pialoux (2003)

d'où un déficit de mixité et une concentration accrue des difficultés. Outre le fait que simultanément les habitants continuent à évoluer, la mise à jour et la quantification de ces effets restent à faire, d'autant que, selon les territoires observés et les indicateurs retenus, des phénomènes de compensation entre indicateurs pourraient être observés, par exemple entre taux de jeunes et taux de non diplômés (Cf. encadré 1).

### **Précarité des populations ségréguées et mobilité résidentielle**

Les explications naturalistes relatives à la polarisation spatiale reposent principalement sur l'argument de la séparation des habitants par le prix des loyers qui déterminent la qualité de l'habitat et de son environnement. L'espace social serait ainsi reproduit dans l'espace physique par la capacité différenciée des acteurs à se procurer ces biens rares. De fait, les lieux occupés par les résidents modestes ou pauvres cumuleraient les désagréments des lieux délaissés par les mieux dotés : insécurité, dégradations, problèmes relationnels de quartier ou de voisinage, manque de commerces et de services privés<sup>6</sup>, etc. Certains auteurs mettent en avant la recherche de l'entre-soi de chaque classe ou strate sociale par un mécanisme de fuite de ceux classés immédiatement en dessous d'eux (Donzelot, 2003 ; Maurin, 2004). Ce processus serait consolidé par la place envahissante qu'occupe désormais la dotation scolaire des enfants. Ainsi, la concentration d'enfants en proie aux difficultés scolaires, au contact de pairs en état d'échec et de comportements déviants (au sens sociologique du terme) conduiraient à l'évitement de ces quartiers et à la recherche d'un environnement préservant l'avenir scolaire des enfants. A cela se surajoutent l'insécurité et le coût psychologique à résider dans un lieu stigmatisé et dont les stigmates se porteraient également sur ses habitants. L'ensemble de ces éléments entraînerait alors une moindre satisfaction des résidents et une recherche de quartiers moins exposés. Dès lors, la plus forte précarité des résidents d'un lieu conduirait une partie de ceux-ci à le quitter afin d'éviter les désagréments qui lui sont liés. Par un effet de borne, on retrouverait à chaque extrémité les plus riches et les plus démunis. Entre 1990 et 1999, la population en ZUS est passée de 4,73 millions à 4,46 millions pendant que simultanément l'ensemble de la population française augmentait (Le Toqueux et Moreau, 2002). Cette baisse s'explique-t-elle par la volonté de ceux en possédant les moyens de s'écarter de ces quartiers ?

Ce travail se consacre d'abord à la proposition et à la discussion d'un indicateur de précarité spatialisée. Il est réalisé à partir de l'agrégation des risques d'être au chômage des habitants de chaque ZUS. En fonction de cet indicateur, l'article s'attache ensuite à évaluer l'évolution de la polarisation spatiale et sa décomposition entre 1990 et 1999. Ensuite, les migrations des sortants des quartiers sensibles sont examinées afin de vérifier la pente de leur mobilité résidentielle : ascensionnelle, équivalente ou descendante. Enfin, l'impact du degré de précarité des zones sensibles sur la mobilité est testé pour cette période. L'échantillon démographique permanent est mobilisé pour l'étude de la mobilité résidentielle et les indicateurs de précarité spatialisée sont calculés au niveau de chaque quartier grâce aux recensements de 1990 et 1999 (cf. encadré 2).

### **Critères explicites et implicites de classement en zone urbaine sensible**

Le classement actuel en zone urbaine sensible pose trois types de problème. Le premier concerne un certain flou de la loi dans la définition de la nature de la « sensibilité » des quartiers. Les ZUS sont définies par la présence de « *grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi* », ce qui laisse une large part à l'interprétation. Deux

---

<sup>6</sup> Voir Martin-Houssart & Tabard sur le manque de commerces et de services privés, 2002.



points sont donc mis en avant par les initiateurs de la politique de la ville, l'habitat concentré et dégradé et le chômage (cf. encadré 1). Les législateurs se sont particulièrement attachés au chômage puisque l'indice synthétique attribué aux quartiers les plus défavorisés parmi les ZUS, c'est-à-dire les Zones de Redynamisation Urbaine et les Zones Franches Urbaines, s'appuient sur les points suivants :

1. Le taux de chômage ;
2. La proportion de jeunes de moins de 25 ans ;
3. Le taux de personnes sans diplôme ;
4. Le potentiel fiscal de la commune.

En dehors du dernier point, ces éléments indiquent que ce sont bien les inégalités face à l'emploi qui ont sous-tendu le souci du législateur dans la définition des critères de classement. Car être jeune de moins de 25 ans n'est pas un critère négatif en soi, au contraire. C'est plus la concentration de jeunes au chômage qui est prise en compte avec les désordres et incivilités qui lui sont attachés. Le taux de jeunes révèle donc un critère lié à l'absence d'emploi puisque les statistiques nous informent que les jeunes sont plus souvent victimes du chômage<sup>7</sup>.

De façon complémentaire, l'absence de diplôme augmente bien la probabilité d'être chômeur et d'avoir plus de difficultés pour retrouver un emploi. Un seul critère fait explicitement mention du taux de chômage pour l'ensemble de la population active de la zone concernée. Enfin, le potentiel fiscal par habitant des communes figure comme la capacité d'intervention des communes face aux quartiers en difficulté. Ainsi, l'absence d'emploi semble être le critère principal explicite et implicite dans la détermination des territoires défavorisés<sup>8</sup>. Il est à noter que ce critère repose sur les personnes concentrées sur les mêmes lieux et c'est ce qu'il faut sûrement entendre par « ...déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ».

Le second problème concerne l'objectivation des lieux défavorisés. Les textes de loi font référence pour les ZUS aux « grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé », pour les ZRU et ZFU à « ...leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales... » tout en conservant marginalement une appréciation qualitative. L'interprétation de ces critères laisse là encore un espace important à la subjectivité et donc aux stratégies des acteurs locaux. Dans l'imaginaire commun, les habitants des quartiers défavorisés sont « relégués » « en marge de la ville », dans des banlieues lointaines et difficilement accessibles. La réalité est plus complexe. En dehors d'une partie de l'agglomération parisienne<sup>9</sup> où les ZUS sont localisées pour près de 90 % en banlieue, la situation du reste des ZUS est pour les deux tiers à la lisière des villes-centres (cf. tableau 1 ; Goldberger *et alii*, 1998). La banlieue n'est pas synonyme de relégation, au moins géographique, et

---

<sup>7</sup> Reste que le terme « jeunes » dans les problématiques urbaines est souvent un euphémisme de « jeunes issus de l'immigration ». Et être issu de l'immigration, notamment africaine, rajoute une pénalité dans l'obtention d'un emploi (Meurs & *alii*, 2005). De façon similaire, le taux de personnes sans diplôme est souvent pris comme une approximation (un proxy) du taux d'étrangers.

<sup>8</sup> Ce qui nous paraît évident aujourd'hui ne l'était pas hier. Avant le début des années 1980, l'utopie était la fin du travail et, par un renversement de l'histoire, « l'utopie » est devenue l'emploi pour tous (Baudelot *et alii*, 2002).

<sup>9</sup> Comme pour nombre d'agglomérations, la distance ou la durée du trajet de la ZUS au centre de Paris ne semble pas une approximation pertinente de la distance aux emplois car la région urbaine de Paris possède de nombreux pôles d'emplois différents (Gilli, 2005).

l'accès à la capitale demeure dans la plupart des cas aisé. Pour nombre de Franciliens, Paris ne constitue pas leur centre d'attraction car leur pôle d'activité est périphérique à Paris et à sa petite couronne (Gilli, 2005). Sauf erreur, aucune évaluation quantifiée sur les temps de transport afin d'accéder aux différents services et aux zones d'emploi ne permet d'objectiver ces problèmes d'accessibilité. Cela ne signifie pas leur absence mais les critères objectifs font défaut et les situations extrêmes sont abusivement généralisées au détriment de la compréhension des problèmes rencontrés par les habitants des zones sensibles.

**Tableau 1 – Répartition des zones urbaines sensibles**

	Île-de-France		France métropolitaine hors Île-de-France	
	Nombre	%	Nombre	%
Ville-centre <sup>1</sup>	9	5,7	373	66,6
Banlieue	139	88,6	170	30,4
Non-renseigné <sup>2</sup>	9	5,7	17	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>157</b>	<b>100</b>	<b>560</b>	<b>100</b>

Champ : ZUS

<sup>1</sup> Une commune abritant plus de 50% de la population de l'unité urbaine est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicomcommunale. Cette définition favorise Paris à cause de son importance démographique et a pour conséquence de classer la plupart des communes d'Île-de-France en banlieue.

<sup>2</sup> Ce sont les communes n'appartenant pas à une unité urbaine.

Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, sondage au ¼, Insee.

Par ailleurs, ce qui pose principalement question dans les grands ensembles, c'est plus la concentration des personnes socialement désavantagées que la concentration d'habitants elle-même. Ainsi, les grandes tours du XIII<sup>e</sup> arrondissement parisien peuplées par les classes moyennes ou les tours chics du front de Seine ne peuvent en aucun cas être assimilées à un désavantage social... De même, la présence d'un habitat social n'est pas en soi un critère des difficultés des populations mais à l'inverse un révélateur de populations modestes logées dans un habitat bon marché. De plus, les ghettos américains sont fréquemment des quartiers pavillonnaires. Ainsi, on peut se demander si ce qui définit les zones défavorisées n'est pas principalement l'endroit où sont rassemblées des populations socialement fragiles et que les autres couches sociales ont quitté. Au final, ce seraient moins les quartiers en tant que tels qui seraient défavorisés, mais plutôt les individus défavorisés regroupés sur un même territoire le définiraient. Dès lors, l'élément posant problème est bien la concentration de populations socialement désavantagées en un même lieu.

Le dernier problème lié au classement des quartiers sensibles provient du relatif manque de finesse de l'indice synthétique de classement. Effectivement, par construction cet indicateur met sur un pied d'égalité le taux de chômage, le fait d'être jeune ou d'être non diplômé. Mais il pourrait être objecté qu'être jeune et en emploi ne constitue pas une difficulté particulière. De plus, l'impact respectif de l'âge ou du diplôme sur les chances de trouver un emploi est différencié (cf. *infra*) et l'indice synthétique n'en tient pas compte. Enfin, des populations particulièrement fragiles vis-à-vis de l'emploi sont « oubliées » ou minorées dans le calcul de l'indice : les femmes, les personnes de plus de 55 ans, les immigrés et leurs descendants. C'est d'autant plus dommageable car pour nombre de

chercheurs la polarisation est pour une grande part un problème de ségrégation « ethnique » (notamment Beaud, 2003 ; Simon, 1997 ; Sintomer, 2001). De ce fait, cet indicateur ne permet pas de situer finement les quartiers prioritaires les uns vis-à-vis des autres afin de vérifier si le plus fort degré de précarité d'un quartier possède un impact sur la mobilité résidentielle de ses habitants. Pour cette raison, il est nécessaire de disposer d'un indicateur qui tienne compte autant que possible des remarques précédentes.

### **A la recherche d'un indicateur de précarité des ZUS**

Il faut alors chercher un indicateur au niveau du quartier à partir de la précarité sociale de ses habitants et permettant de hiérarchiser les territoires défavorisés. Précarité, pauvreté, exclusion, quel que soit le terme employé, ils sont sujets à juste titre aux critiques de flou, de conventions mouvantes et contestables<sup>10</sup>. Ils entraînent aussi des confusions quant aux objets décrits entre spécialistes et grand public à cause de leur élasticité de sens. Autre reproche qui leur est adressé, ces indicateurs masquent parfois des réalités moins « spectaculaires » comme par exemple en se focalisant sur le concept de travailleurs pauvres on en oublie le problème plus large des bas revenus du travail. Cependant, malgré leurs limites ils conservent une valeur instrumentale indéniable si on veut bien s'accorder à les cantonner à ce niveau.

Serge Paugam citant Robert Castel (1995) souligne que l'exclusion d'aujourd'hui renvoie « à la précarité de l'emploi, à l'absence de qualification, au chômage, à l'incertitude de l'avenir. » (1996). Baudelot et Establet (2003) affirment que « Ce dont souffrent les chômeurs, c'est d'un traumatisme social généralisé qui se répercute sur tous les aspects de la vie quotidienne et sur toutes les dimensions de la personne. » L'économiste Daniel Cohen, s'appuyant sur une étude américaine, précise « que le chômage, et non la pauvreté, est l'un des facteurs majeurs qui expliquent les soulèvements urbains » (Le Monde, 11 janvier 2006). Le chômage constitue aussi la principale préoccupation des Français. Effectivement, le sondage IFOP réalisé pour l'Association des Maires de France en 2000 montrait que les sondés plaçaient en priorité l'emploi en tête de leurs soucis. Sondage confirmé ensuite par la vague 2004 de l'enquête barométrique de la DREES spécifiant que l'emploi demeurerait la préoccupation numéro un des enquêtés (Julienne et Monrose, 2004). Les chercheurs, comme le législateur, en faisant écho à la préoccupation principale des Français, s'accordent à pointer le chômage comme le principal facteur de précarité. De fait, le chômage précarise les individus par des pertes diverses : perte de revenus, perte de la majeure partie des relations professionnelles (Blanpain & Pan Ké Shon, 1999), perte d'estime de soi, perte de repères (Schnapper, 1981) entraînant une déstabilisation psychologique pouvant être à l'origine de la crise du couple, de sa séparation et plus généralement d'une « dissolution des liens » (Baudelot et Establet, 2003). Ces phénomènes déjà signalés en leur temps par Lazarfeld et son équipe (1932) ont acquis plus d'acuité avec la place obsédante du chômage après les Trente glorieuses.

---

<sup>10</sup> Ainsi, la pauvreté peut être approchée par les conditions de vie, par un panier de biens indispensables, par les capacités de l'individu à se réaliser (Sen, 2000) ou par l'approche monétaire. Chacun de ces critères fait aussi l'objet de désaccords quant au contour de ces indicateurs (Paugam, 2005). De façon similaire, les acceptions du terme précarité sont diverses. Comme pour la pauvreté, la précarité recouvre plusieurs réalités. Souvent accolé au terme emploi, il caractérise les contrats non CDI mais accepte d'autres définitions suivant les auteurs (Barbier, 2005).

Ainsi, le taux de chômage pris comme indicateur a pour « qualité » d'être une synthèse des fragilités et des risques de fractures individuelles et sociales qu'il peut entraîner. En ce sens, il représente le mieux la précarité des habitants d'un quartier. Il dévoile les populations les plus faiblement armées pour trouver un emploi : les jeunes, les personnes de plus de 55 ans, les non ou peu diplômés, les femmes, les étrangers, etc. Naturellement, en soi ce ne sont pas des populations précaires. Être une femme ou être étranger ne signifie pas intrinsèquement être précaire, mais dans les faits ce sont des populations qui possèdent un risque relatif plus important d'être touchées par le chômage. De fait, c'est bien plus *le risque* d'être au chômage des habitants et sa concentration en un même espace que le taux de chômage effectivement observé qui représente le meilleur révélateur de la « précarité » d'un lieu et du degré de la polarisation. Car, selon la conjoncture de l'emploi, le taux de chômage variera impliquant des entrées ou des sorties de chômage selon le sens de l'évolution conjoncturelle sans que les individus eux-mêmes aux deux dates aient réellement changé.

L'évaluation à deux dates de la précarité d'une zone urbaine sensible à partir du taux de chômage fait intervenir deux éléments : l'évolution de la conjoncture de l'emploi et l'évolution de la composition sociale du quartier estimé. Ainsi, à composition sociale d'une zone contrôlée, l'aggravation de la conjoncture se répercutera par l'augmentation du chômage dans cette zone. De façon similaire, à conjoncture du chômage contrôlée, l'arrivée de chômeurs fera augmenter le taux de chômage de la zone. Dans l'étude de l'évolution de la polarisation spatiale, il est donc nécessaire de séparer la composante conjoncturelle des modifications de peuplement du quartier afin de pouvoir observer d'éventuels effets ségrégatifs débarrassés des effets de conjoncture, et réattribuer ce qui revient à l'une ou à l'autre.

Une façon de contourner ces difficultés est alors de construire un indicateur de précarité spatialisé à partir des coefficients des paramètres d'une régression, évaluant les probabilités individuelles d'être au chômage, en les pondérant par la population composant la zone urbaine sensible et en les agrégeant à ce niveau (cf. encadré 3). L'indicateur ainsi construit varie selon l'intensité du phénomène saisie par les coefficients de chaque caractéristique individuelle d'un modèle du chômage à une date donnée et selon le nombre d'habitants possédant cette caractéristique sur le territoire d'intérêt. Chaque indicateur de précarité spatialisé (nous noterons IPS dans la suite du document) agrège, au niveau de la ZUS, les risques d'être au chômage de chacun de ses habitants. Cette méthode permet d'établir la distribution de la précarité des quartiers et de vérifier l'impact de la plus grande précarité d'un quartier sur la mobilité de ses habitants. Le terme « précarité » est entendu dans le sens particulier de risque des habitants d'être au chômage, risque agrégé au niveau de la zone d'intérêt.

L'autre avantage de cet indicateur de précarité spatialisé est de permettre des comparaisons débarrassées des effets conjoncturels entre deux dates. Pour cela, il suffit de figer la conjoncture (c'est-à-dire les coefficients du modèle) à la date souhaitée. Ensuite, les coefficients du modèle étant fixés, ce sont les effectifs (c'est-à-dire la structure) du quartier qui font varier l'indicateur. Les différences s'interprètent alors comme les effets de polarisation au regard du chômage.

Si cet indicateur est bien plus fin que celui utilisé par la Délégation interministérielle à la ville, il n'est pas exempt de tout reproche. Les données actuellement disponibles n'autorisent pas la prise en compte des enfants issus de l'immigration. Ainsi, en dehors des étrangers, il est impossible dans le recensement de repérer la seconde génération en majorité française. Or, de nombreux observateurs remarquent que les jeunes issus de l'immigration ont plus de difficulté à accéder à l'emploi

(notamment Beaud et Pialoux, 2003 ; Borgogno & alii, 2004 ; Domingues Dos Santos, 2005 ; Meurs & alii, 2005). Les difficultés de ces jeunes auraient au moins deux composantes : une plus faible qualification scolaire et une discrimination à l'embauche. Notre indicateur saisit la première composante tandis que la seconde lui échappe en partie faute de données adéquates.

### **Une fluidité globalement améliorée mais une accentuation de la polarisation spatiale dans sa composante « ethnique<sup>11</sup> »**

Confirmant l'intuition, la distribution des ZUS selon l'indicateur de précarité spatialisé ou le taux de chômage effectif montre la forte hétérogénéité de la composition sociale des quartiers sensibles<sup>12</sup> (cf. tableau 2). Ainsi, le rapport du 1<sup>er</sup> et du 9<sup>ème</sup> décile de la distribution en 1999 est plus du double (2,6) pour l'IPS et pour le taux de chômage (2,4). Autrement dit, les zones sensibles les plus défavorisées regroupent des habitants ayant deux fois et demi plus de risques d'être au chômage que les résidents des ZUS les mieux placées. A partir de notre indicateur, il est flagrant que les populations des zones sensibles en bas de l'échelle de précarité ne sont pas les mêmes qu'à l'autre extrémité. Il est aisé aussi d'en déduire qu'elles n'ont pas non plus les mêmes conditions d'existence. Ce premier résultat interroge la légitimité de l'éligibilité de certaines ZUS dans le dispositif des quartiers prioritaires ou en tout cas de leur maintien. Effectivement, si la population des ZUS les mieux classées n'est pas particulièrement défavorisée par rapport aux autres zones, il n'y a pas de raison de conserver ces territoires dans le dispositif et les efforts consentis pourraient être redéployés sur les plus démunis. La seule amélioration de l'urbanisation de ces quartiers ne peut justifier à elle seule la sollicitation du dispositif des quartiers défavorisés.

Pour 1999, les niveaux du taux de chômage comme de l'indicateur de précarité sont nettement plus élevés qu'en 1990. Cela peut provenir de l'augmentation conjoncturelle du chômage dans la période intercensitaire ou des modifications de peuplement des quartiers prioritaires. Trois interprétations sont alors possibles. La première tablerait sur une mobilité résidentielle qui se serait réalisée de façon déséquilibrée : les habitants socialement mieux armés seraient partis et les personnes aux caractéristiques sociodémographiques plus faibles (toujours au regard de notre indicateur de précarité) se seraient installées. La seconde interprétation ferait porter le poids de l'aggravation de l'indicateur du chômage en ZUS sur la conjoncture dégradée au cours de la période d'observation. Enfin, la troisième interprétation combinerait la conjoncture dégradée et un déséquilibre du peuplement en ZUS, c'est-à-dire une plus forte polarisation.

L'indicateur de précarité spatialisé de 1999 permet effectivement de constater que les difficultés se sont accrues pendant la période intercensitaire. Ce que confirme en l'accentuant, le taux de chômage en 1999 et cela sur l'ensemble de la distribution. Le rapprochement de ces deux indicateurs est

---

<sup>11</sup> Le qualificatif est pris ici dans le sens habituellement utilisé dans les sciences sociales françaises englobant les personnes nées hors de France et leurs descendants.

<sup>12</sup> D'autres auteurs avaient souligné l'hétérogénéité des quartiers de la politique de la ville. Nicole Tabard notait que ces quartiers bien que modestes n'étaient pas systématiquement les plus mal classés (1993). Champion et Marpsat s'intéressant aux quartiers en convention, qui précédaient les actuelles zones urbaines sensibles, avaient déjà souligné la diversité des situations de ces quartiers et l'assimilation trop rapide et systématique de quartier en convention et quartier en difficulté (1996). Goldberger *et alii*, indiquaient les variations du simple au double du taux de chômage des ZUS selon leurs régions (1998). Enfin, le rapport 2004 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles établissait huit types socio-économiques de ZUS dont un type en voie de gentrification.

**Tableau 2 – Évolution des indicateurs de précarité spatialisé (IPS) et des taux de chômage en Zus**

	1990		1999		Évolution entre 1990 et 1999					
	IPS (A)	Taux de chômage %	IPS (B)	Taux de chômage %	IPS 1999 figé au modèle 1990 <sup>1</sup> , effectifs de 1999 (C)	IPS 1990 figé au modèle 1999 <sup>4</sup> , effectifs de 1990 (D)	Évolution structurelle <sup>2</sup> 1999-1990 C-A	Évolution structurelle <sup>3</sup> 1999-1990 des écarts de chaque Zus	Évolution structurelle <sup>2</sup> 1999-1990 B-D	Évolution du taux de chômage <sup>4</sup> %
1 <sup>er</sup> décile	5,2	12,0	11,4	16,3	2,9	13,1	-2,3	-5,5	-1,7	-0,3
2 <sup>e</sup> décile	7,9	14,4	14,5	19,3	6,2	16,7	-1,7	-4,1	-2,2	1,8
3 <sup>e</sup> décile	9,6	16,5	17,0	21,5	8,5	18,6	-1,1	-3,1	-1,6	3,1
4 <sup>e</sup> décile	11,5	18,2	19,0	23,6	10,0	20,7	-1,5	-2,5	-1,7	4,2
<b>Médiane</b>	<b>13,4</b>	<b>20,7</b>	<b>20,6</b>	<b>25,9</b>	<b>11,8</b>	<b>22,5</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,9</b>	<b>5,4</b>
6 <sup>e</sup> décile	15,2	22,6	22,2	28,3	13,3	24,3	-1,9	-1,2	-2,1	6,6
7 <sup>e</sup> décile	17,4	25,1	24,1	30,6	15,2	26,3	-2,2	-0,6	-2,2	7,9
8 <sup>e</sup> décile	20,0	28,0	26,1	33,8	17,1	28,9	-2,9	0,1	-2,8	9,3
9 <sup>e</sup> décile	23,0	32,2	29,4	39,2	19,9	32,5	-3,1	1,2	-3,1	11,4
<b>Moyenne</b>	<b>13,6</b>	<b>19,6</b>	<b>20,4</b>	<b>26,9</b>	<b>11,6</b>	<b>22,5</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-2,1</b>	<b>5,5</b>

Champ : actifs des Zus de 15 à 65 ans.

<sup>1</sup> L'IPS 1999 figé est obtenu en fixant les coefficients des paramètres du modèle chômage en 1990. Seuls les effectifs varient et proviennent du recensement de 1999.

<sup>2</sup> Cette colonne représente la distribution des différences de chaque Zus entre l'IPS 1999 figé à 1990 et l'IPS de 1990. Elle s'interprète comme la ségrégation ou, en l'occurrence, une fluidité légèrement accrue en ZUS dans la période intercensitaire 1990 à 1999.

<sup>3</sup> Figurent ici la distribution des différences calculées pour chaque Zus entre l'IPS de 1990 et l'IPS 1999 figé (modèle fixé à 1990 et effectifs de 1999).

<sup>4</sup> Dans cette colonne figure la distribution des différences des taux de chômage entre 1999 et 1990.

Note : Les distributions représentées sont celles des ZUS. Chaque distribution est indépendante l'une de l'autre.

Source : recensements 1990 et 1999, Insee.

insuffisant pour trancher entre les trois interprétations. Pour cela, il est nécessaire de passer par un autre indicateur. Celui-ci fait intervenir le modèle dont les coefficients sont figés au chômage en 1990, c'est-à-dire à la conjoncture du chômage de cette année là, mais en le modulant par les effectifs de 1999. De la sorte, par rapport à 1990, l'IPS 1999 modèle figé en 1990 ne varie uniquement qu'à partir des modifications de peuplement en ZUS survenus entre 1990 et 1999. L'examen de la plus ou moins forte concentration dans un quartier des personnes sensibles au chômage s'affranchit alors des effets conjoncturels.

Selon cet indicateur, la polarisation sociale en ZUS se serait légèrement atténuée entre 1990 et 1999. La moyenne comme la médiane de l'indicateur de précarité spatialisée fléchissant de près de 2 points (-1,6 et -2,0). En tenant uniquement compte de la composition des ZUS, il y a bien eu une baisse de la polarisation entre 1990 et 1999, même si celle-ci demeure limitée. La dégradation de la situation des

ZUS vient surtout de la conjoncture du chômage qui a touché des populations primo-réactives à la dégradation du marché de l'emploi. C'est ce qu'indique le rapprochement du taux de chômage plus fort en 1999 et l'IPS 1999 coefficients du modèle figés en 1990.

La distribution des écarts de chaque ZUS entre l'IPS 1999 figé (coefficients 1990) et l'IPS de 1990 permet de mieux saisir les diverses modifications de peuplement intervenues dans la période (cf. tableau 2). Trois types d'évolutions différenciées des zones sensibles se dévoilent. Au regard du risque d'être au chômage, le peuplement « s'est amélioré » pour 60 % des ZUS dont 30 % bénéficient d'une amélioration supérieure à 3 points. Pour 20 % d'entre elles « l'équilibre du peuplement » est demeuré quasiment stable (variations inférieures à 1 %). Enfin, pour 20 % des ZUS, le peuplement est allé vers une polarisation plus marquée. L'hétérogénéité des situations des quartiers sensibles se double donc d'évolutions divergentes.

La décomposition des différences entre IPS de 1990 et IPS 1999 figé (coefficients 1990) permet de mieux cerner la nature des évolutions de peuplement. Les contributions à l'amélioration de la mixité sont diffuses et se répartissent sur divers postes : réduction de la part des jeunes de 15 ans à 25 ans, réduction du nombre des non-diplômés, des faibles diplômés et des catégories d'ouvriers, augmentation des employés administratifs du privé et des professions intermédiaires, etc. (cf. tableau 3). Notons que ces contributions à l'amélioration de la mixité proviennent d'abord de l'évolution démographique (vieillesse de la population) et des modifications intervenues dans la société française au cours de la période : réduction de la part des ouvriers parmi les actifs et augmentation du niveau des diplômés. Quant aux contributions à la polarisation, elles se sont accentuées par la progression des familles monoparentales, des ménages avec enfants et des employés non qualifiés particulièrement sensibles au chômage. Mais ce sont surtout les personnes nées en Afrique qui ont particulièrement augmenté en zone sensible (+2,4 % contre 0,1 % en métropole) et qui se révèlent spécialement fragiles face au chômage. Si la mixité a légèrement progressé notamment sous l'effet des modifications de population structurelles et démographiques qu'a connu la France au cours de la période intercensitaire, en revanche la polarisation d'origine « ethnique » s'est accentuée.

Mais quelles sont les évolutions de la situation des ZUS par rapport à la distribution des autres quartiers français dans cette même période ? Plus de 80 % des ZUS sont concentrées dans les deux derniers déciles des quartiers les plus défavorisés de France métropolitaine (cf. tableau 4 et encadré 2). En 1990, 62 % des ZUS se situaient parmi les 10 % des quartiers français les plus désavantagés. Elles sont 70 % en 1999. Les évolutions démographiques et structurelles de la population hors ZUS et l'aggravation de la conjoncture de l'emploi se traduisent par l'augmentation du nombre des quartiers sensibles parmi les quartiers les plus défavorisés. Ce qui revient à dire que la conjoncture de l'emploi a contribué à creuser l'écart entre les quartiers sensibles et le reste des quartiers et donc à la progression de la polarisation des ZUS. Il y a donc alors deux composantes de la polarisation, la première due à l'évolution du peuplement de la zone ségréguée, la seconde à l'évolution du critère sur lequel repose la mesure de la polarisation. Ce constat n'est pas spécifique à la nature du critère retenu ici dans la mesure de la polarisation. Habituellement, l'indicateur de mesure de la polarisation utilise principalement les catégories socioprofessionnelles (Préteceille, 2003b) ou les catégories socioprofessionnelles croisées avec le statut d'activité et le secteur d'activité de l'entreprise (Martin-Houssart et Tabard, 2002) ou encore le taux d'étrangers dans les zones d'intérêt (Maurin, 2004)<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Chez Éric Maurin la nationalité intervient comme un indicateur parmi d'autres.

**Tableau 3 - Décomposition des différences entre l'indicateur de précarité spatialisé de 1990 et l'IPS 1999 modèle figé à 1990 (modèle 1990, effectifs de 1999<sup>1</sup>)**

	Homme	Femme	Total	Contribution au solde positif ou négatif %
15 à 25 ans	-306,8	-433,9	-740,7	<b>18,6</b>
25 à 35 ans	-45,1	-17,4	-62,5	1,6
35 à 55 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
55 à 65 ans	15,3	-1,2	14,1	1,3
Sans diplôme	-337,6	-113,8	-451,4	<b>11,3</b>
CEP	-120,5	-167,5	-288,1	7,2
CAP, BEPC	-0,9	3,0	2,1	0,2
BEP, Bac	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
>Bac	-55,0	-100,5	-155,4	3,9
Membre d'un couple	263,2	-21,4	241,8	<b>22,0</b>
Seul	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Famille monoparentale	35,6	90,3	126,0	11,5
Sans enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1 à 2 enfants	93,3	-0,9	92,4	8,4
Plus de 2 enfants	12,3	44,1	56,4	5,1
Pays de naissance : Afrique	178,6	248,2	426,7	<b>38,9</b>
Autre	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Artisan, commerçant, chef entr.	-24,5	2,1	-22,4	0,6
Cadre	7,9	-7,1	0,8	0,1
Cadre du public	-1,6	-32,9	-34,5	0,9
Profession intermédiaire du public	-23,1	-65,4	-88,5	2,2
Profession intermédiaire	-72,4	-216,9	-289,2	7,3
Employé du public	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Employé qualifié	-16,8	-89,3	-106,1	2,7
Employé non qualifié	41,4	95,1	136,5	<b>12,4</b>
Ouvrier qualifié	-118,5	1,0	-117,5	3,0
Ouvrier non qualifié	-116,1	-66,5	-182,6	4,6
<b>Total</b>	<b>-591,1</b>	<b>-851,0</b>	<b>-1 442,1</b>	-
Dont réduction	-1 238,8	-1 334,9	-3 981,0	-
Dont augmentation	647,7	483,9	1 096,9	-

<sup>1</sup> Cette décomposition est effectuée à partir du modèle du chômage fixé à 1990, seuls les effectifs changent entre 1990 et 1999. Dans ce tableau figure la somme des écarts observés pour chaque ZUS.

Source : recensements de la population de 1990 et 1999

Elles mesurent alors le plus ou moins fort degré d'attraction de ces populations dans les quartiers et leurs écarts. Mais ces mesures contiennent aussi les modifications structurelles qui sont intervenues entre plusieurs périodes (dans la période récente, la réduction de la part des ouvriers et l'augmentation



de celle des cadres, etc.) comme les évolutions de perception au sein de la société. Ainsi, les immigrés italiens, espagnols comme portugais se sont progressivement « invisibilisés » et aujourd'hui leur mesure ne peut constituer une mesure pertinente de la polarisation spatiale. Rétroactivement, le chômage ne pouvait servir d'indicateur de polarisation lorsqu'il n'était pas encore perçu comme problématique au cours des Trente glorieuses.

**Tableau 4 – Répartition des ZUS selon la distribution de l'IPS des quartiers (IRIS<sup>1</sup>)**

Déciles de l'IPS des IRIS	1990			1999		
	Nombre	%	IPS	Nombre	%	IPS
≤1	0	0	-	1	0,1	-1.7
]1 à 2]	3	0,4	-5.9	2	0,3	0.4
]2 à 3]	7	1,0	-3.7	4	0,6	2.3
]3 à 4]	4	0,6	-1.8	7	1,0	4.6
]4 à 5]	13	1,8	0.0	11	1,5	5.9
]5 à 6]	22	3,1	1.8	15	2,1	7.6
]6 à 7]	21	2,9	3.6	23	3,2	10.0
]7 à 8]	54	7,5	6.2	44	6,1	12.1
]8 à 9]	146	20,4	9.2	109	15,2	15.2
]9 à 10]	447	62,3	17.9	501	69,9	23.9
<i>Dont : ]9 à 9,5]</i>	<i>131</i>	<i>18,3</i>	<i>12.7</i>	<i>128</i>	<i>17,9</i>	<i>18.8</i>
<i>]9,5 à 10]</i>	<i>316</i>	<i>44,1</i>	<i>20.0</i>	<i>373</i>	<i>52,0</i>	<i>25.7</i>
<b>Total</b>	<b>717</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>717</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

Champ : ZUS de métropole

<sup>1</sup> Cf. encadré 2. La distribution est calculée sur les IRIS dont la population est au moins égale à 40 personnes actives de 15 ans à 65 ans avant pondération. Soit 30 167 Iris en 1990 et 31 822 Iris en 1999.

Source : Recensements au quart de la population de 1990 et 1999

### **Des quartiers aux compositions sociales équivalentes aux ZUS**

La très grande majorité des quartiers sensibles se retrouve donc logiquement dans les quartiers les plus défavorisés et à l'inverse la situation des autres ZUS est comparable à la situation des quartiers hors ZUS les plus favorisés. Ce qui pose la question de l'absence de mécanisme de sortie du dispositif du classement des quartiers prioritaires, soit au bénéfice d'autres quartiers non classés, soit afin de recentrer les moyens sur les plus désavantagés. Plus largement, il faudrait se demander si la sélection en relatif des zones sensibles ne montre pas là une faiblesse. En effet, on se souvient que les zones urbaines sensibles sont évaluées en fonction de l'écart de leur situation à la situation de l'agglomération d'appartenance. Et les écarts de précarité intra unités urbaines avec leurs ZUS peuvent être significatifs sans toutefois que cette précarité soit d'un niveau comparable à celle des ZUS de régions défavorisées. Classer les quartiers uniquement par rapport à la situation de leur agglomération revient alors à aider des quartiers relativement moins bien situés par rapport à la moyenne d'une ville aisée et non d'autres plus en difficulté mais montrant un différentiel moins important avec leur agglomération. Si dans l'absolu tirer l'ensemble des quartiers vers le haut est évidemment souhaitable, nous savons aussi que ces efforts s'inscrivent dans un cadre budgétaire contraint. Implicitement, la référence de la norme de polarisation choisie par les pouvoirs publics est locale et non nationale.

En lisant le tableau en sens inverse, 10 % des quartiers<sup>14</sup>, soit plus de 3 000 « petits quartiers » ou IRIS, connaissent un degré de précarité comparable aux 90 % de ZUS les plus déshéritées<sup>15</sup>. Les découpages ne sont pas réellement comparables à cause de la différence des effectifs de population, en moyenne 6 224 personnes pour les ZUS contre environ 2 000 personnes pour les IRIS. Toutefois, ce résultat confirme que les zones urbaines sensibles ne sont pas les seuls quartiers à rencontrer des difficultés. Rappelons aussi que la comparaison ne porte, ni sur leur urbanisation qui peut laisser apparaître de fortes disparités, ni sur la totalité des populations discriminées comme les jeunes issus de l'immigration.

### **Une mobilité résidentielle plus forte en zone urbaine sensible malgré les difficultés à migrer**

Les phénomènes de mobilité résidentielle sont particulièrement complexes à embrasser à cause de la diversité des populations concernées et de la multiplicité des causes. Néanmoins, aborder la mobilité sous l'angle du cycle de vie semble le plus intuitif et pertinent. A gros traits, le schéma est le suivant : les jeunes décohabitent de chez leurs parents, se mettent en couple, ont un, puis deux enfants. En avançant en âge, les couples se défont, les anciens conjoints prennent un appartement séparément ou refondent un nouveau couple. Les jeunes cadres saisissent des opportunités d'emploi loin de leur lieu habituel de vie, d'autres actifs se rapprochent de leur lieu de travail ou de celui du conjoint. Une part des anciens locataires accède à la propriété, les retraités s'installent sur les lieux de leur nouvelle résidence, les veuves se localisent près de leurs enfants et les personnes les plus âgées rejoignent les maisons de retraite. Tous ces événements sont autant d'occasions d'opérer une migration résidentielle. Le plus fort taux de mobilité se situe aux âges où les événements familiaux sont les plus nombreux. Ainsi, c'est aux alentours de 30 ans que les habitants migrent le plus (Courgeau et Lelièvre, 2005). Les raisons de migrer sont identiques pour les habitants des zones urbaines sensibles mais il se surajouterait, plus qu'ailleurs, une motivation liée aux désagréments à résider dans des quartiers défavorisés.

Entre 1990 et 1999, 61 % des habitants des zones sensibles ont déménagé contre 53 % dans le reste des unités urbaines de plus de 20 000 habitants<sup>16</sup> et 48 % en France métropolitaine hors ZUS (cf. tableau 5). Dans cette période, 58 % ont changé de commune contre seulement 35 % pour les autres urbains. Contrairement à ce qu'on peut lire souvent dans la littérature relative aux quartiers défavorisés, au vu des résultats il n'est pas possible d'affirmer qu'il y a « assignation à résidence » dans les ZUS. En effet, la mobilité résidentielle y est plus importante que sur le reste du territoire français et cela quel que soit le découpage administratif retenu, régional, départemental ou communal. Les mobilités opérées sont aussi plus radicales puisqu'elles entraînent plus fréquemment une sortie du département et même de la région. Ce résultat confirmant celui du rapport de l'Observatoire national des ZUS (2005) peut sembler surprenant au regard des difficultés sociales des habitants<sup>17</sup>. Cependant, les diverses sous-populations ayant des taux de mobilité différenciés, la structure de la population n'est pas identique entre les résidents en ZUS et hors ZUS. Effectivement, les habitants des quartiers

---

<sup>14</sup> Ce sont plus précisément des IRIS dont les effectifs des actifs de 15 ans à 65 ans dépassaient 40 individus avant pondération, Soit 30 167 Iris en 1990 et 31 822 Iris en 1999, cf. encadré 1.

<sup>15</sup> Il faut rappeler que la médiane de la composition d'une ZUS est de deux Iris et de 3 Iris pour le 3<sup>e</sup> quartile.

<sup>16</sup> C'est à partir de ce nombre d'habitants que se situent 94 % des ZUS. Les résultats calculés dans les unités urbaines de 100 000 habitants et plus où se situent la moitié des ZUS ne fait remonter que de quelques dixièmes le taux de migration.

<sup>17</sup> Les mêmes sources sont utilisées pour parvenir à ce résultat, l'échantillon démographique permanent.

sensibles sont plus jeunes, fréquemment locataires ou vivent chez leurs parents, et leurs logements sont plus exigus (la médiane du ratio du nombre de pièces sur le nombre de personnes du ménage est de 1 contre 1,25 pour les individus hors ZUS). Ces quatre raisons poussent à une plus grande mobilité. A l'inverse, être étranger, posséder un diplôme modeste limitent celle-ci.

**Tableau 5 –Migrants entre 1990 et 1999** %

	En ZUS	Hors ZUS, urbain <sup>1</sup>	Hors ZUS, métropole
Ont changé de :			
<b>Région</b>	16,5	11,4	9,8
<b>Département</b>	26,6	18,1	15,2
<b>De commune</b>	57,8	35,2	32,7
Ont déménagé dans :			
- la même ZUS	22,2	-	-
- une autre ZUS	8,2	3,0	2,2
<b>Ensemble des migrants</b>	<b>61,4</b>	<b>52,5</b>	<b>47,9</b>

Champ : personnes figurant dans l'EDP en 1990 et 1999

<sup>1</sup> Le champ est réduit aux personnes résidant dans une unité urbaine de 20 000 habitants et plus, afin de conserver une meilleure comparabilité avec les habitants en ZUS. C'est à partir de ce seuil que se situent 94 % des ZUS.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Pour comparer les différences de mobilité entre habitants en zones sensibles et les autres, il est nécessaire de tester la significativité des différences des paramètres d'une régression à l'aide du test du chi2 de Wald. Pour faciliter la comparaison des paramètres et établir l'éventuelle significativité de la différence ( $\beta_{jz_1} - \beta_{jz_0}$ ), il est plus aisé d'estimer un modèle incluant simultanément les deux populations plutôt que d'estimer séparément les deux équations. Pour cela on calcule :

$$P(y_i = 1) = [1 + \exp[-(a + a' \cdot 1_{z_1} + \sum_{j=1}^{j=n} \beta_{jz_0} x_{jiz_0} + \sum_{j=1}^{j=n} \beta_{jz_1} x_{jiz_1} + u_i)]]^{-1}$$

où :  $y_{iz_1}$  représente l'événement étudié,

$a_{z_1}$  la constante du modèle de la population z0 hors ZUS,

$\beta_{jz_0}$  le paramètre estimé associé à la variable xj hors ZUS,

$\beta_{jz_1}$  le paramètre estimé associé à la variable xj en ZUS,

$x_{jiz_1}$  la valeur de la variable xj pour l'individu i,

$u_{iz_1}$  le résidu du modèle.

$1_{z_1}$  l'indicatrice pour la population en ZUS.

La valeur de la constante pour la population hors ZUS est égale à  $a$  et pour la population en ZUS, elle est égale à  $a + a'$ . Cette dernière estimation est équivalente à des équations séparées mais elle permet de faire des tests rigoureux de différence des paramètres pour les deux populations.

Il ressort de cet examen de nombreux écarts significativement différents entre les résidents en et hors ZUS jouant de façon contradictoire. De fait, la mobilité est plus limitée en ZUS pour les jeunes vivant

**Tableau 6 – Différences de risques de migration entre habitants en ZUS et en dehors (modèle logistique)**

	Caractéristiques en 1990	Hors ZUS		En ZUS		Significativité des différences des paramètres
		Coefficients	Écart type	Coefficients	Écart type	
	Constante	0.1028***	0.0325	0.1028***	0.0325	-
	Hors ZUS	Réf.	-	Réf.	-	-
	En ZUS	-	-	-0.0778	0.0918	-
Âge	Moins de 15 ans	0.0799**	0.0372	0.0562	0.1151	
	15 ans à 20 ans	0.7428***	0.0257	0.6394***	0.0801	
	20 ans à 25 ans	1.1999***	0.0215	1.1412***	0.0690	
	26 ans à 35 ans	0.2956***	0.0143	0.2274***	0.0485	
	36 ans à 45 ans	-0.4346***	0.0146	-0.5691***	0.0506	***
	46 ans à 55 ans	-0.6534***	0.0158	-0.8011***	0.0551	***
	56 ans à 65 ans	-0.7034***	0.0161	-0.8227***	0.0601	**
	66 ans à 75 ans	-0.7349***	0.0208	-0.8205***	0.0840	
	76 ans à 99 ans	Réf.	-	Réf.	-	-
Confort du logement (ratio nombre de pièces /nombre d'individus)	0,5	Réf.	-	Réf.	-	-
	0,6 à 0,8	-0.2949***	0.0275	-0.2001***	0.0531	
	0,9 à 1	-0.2844***	0.0268	-0.1063**	0.0549	***
	1,1 à 1,5	-0.3841***	0.0269	-0.2256***	0.0583	***
	1,6 à 2	-0.4543***	0.0278	-0.4487***	0.0676	
	Supérieur à 2	-0.6240***	0.0299	-0.6776***	0.0857	
Type de ménage et place occupée dans celui-ci	Enfant du couple	0.8090***	0.0173	0.1281**	0.0590	***
	Enfant de famille monoparentale	0.8125***	0.0216	0.3697***	0.0650	***
	Couple sans enfant	0.4367***	0.0123	0.3134***	0.0449	***
	Adulte en couple avec enfant	Réf.	-	Réf.	-	-
	Adulte monoparent	0.3600***	0.0221	0.0649	0.0557	***
	En ménage mais hors famille	0.9820**	0.0246	0.7513***	0.0840	***
	Personne seule	0.6295***	0.0172	0.4458***	0.0638	***
Diplôme	Sans	Réf.	-	Réf.	-	-
	CEP, BEPC	0.1098***	0.0111	0.0359	0.0347	**
	CAP, BEP	0.2583***	0.0122	0.2515***	0.0388	
	Bac	0.4958***	0.0145	0.5301***	0.0559	
	Bac + 2	0.6417***	0.0185	0.7549***	0.0805	
	Supérieur à bac+2	0.7604***	0.0189	0.7522***	0.0887	
	Non renseigné	0.0208	0.0378	0.1790	0.1159	
Statut d'activité	Actif occupé	0.5210***	0.0161	0.7053***	0.0620	***
	Chômeur	0.6989***	0.0222	0.6728***	0.0728	
	Retraité	Réf.	-	Réf.	-	-
	Étudiant	1.0944***	0.0279	0.8235***	0.0934	***
	Autre inactif	0.3317***	0.0171	0.3847***	0.0643	
Statut d'occupation	Propriétaire	-1.3329***	0.00819	-0.7612***	0.0297	***

<b>du logement</b>	Locataire	Réf.	-	Réf.	-	-
	Logé gratuitement	-0.3534***	0.0161	0.1066*	0.0639	***
	Locataire en meublé	0.5499***	0.0535	0.5459***	0.1510	
	Autre	0.2887***	0.0470	0.8886***	0.2586	**
<b>Tranche d'unité urbaine</b>	Inférieure à 10 000 habitants	0.0422***	0.0134	0.0838	0.1406	
	10 000 à 49 999 habitants	0.0791***	0.0135	0.1607***	0.0409	**
	50 000 à 199 999 habitants	0.0615***	0.0134	0.1562***	0.0314	***
	200 000 et plus hors I.-d.-F.	0.0912***	0.0120	0.0581**	0.0290	
	Île-de-France	Réf.	-	Réf.	-	-
<b>Pays de naissance</b>	France	Réf.	-	Réf.	-	-
	Européen	-0.1856***	0.0178	-0.1800***	0.0494	
	Du Maghreb	-0.6181***	0.0285	-0.4918***	0.0401	***
	D'Afrique subsaharienne	-0.1105	0.0734	-0.3698***	0.0969	**
	Autres	-0.0749**	0.0396	-0.2816***	0.0600	***

Champ : Personnes présentes dans l'EDP en 1990 et en 1999.

Les coefficients indiqués par \*\*\*, \*\*, \* sont significativement différents de ceux de la référence aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %.

Source : Échantillon démographique permanent

chez leurs parents. Ce qui s'interprète comme une plus grande difficulté à décohabiter pour les jeunes des quartiers prioritaires pour des raisons évidentes de faiblesse de revenus (cf. tableau 6). Dans une proportion moindre, elle est aussi plus limitée pour les adultes monoparents et les personnes seules. Si l'inconfort du logement (approché par le nombre de pièces par individu) pousse à s'installer ailleurs, c'est avec moins de force en zone urbaine sensible que sur le reste du territoire. Dit autrement, les habitants des ZUS s'accommodent de l'inconfort de leur logement par obligation (manque de moyens) ou par leurs habitus (incorporation d'un standard de moindre confort). L'Échantillon démographique permanent ne disposant pas des revenus des ménages, il n'est malheureusement pas possible de contrôler la part revenant à la seule modestie des ressources. A l'inverse, les actifs occupés en ZUS en 1990, les ressortissants du Maghreb et les propriétaires de leur logement sont plus mobiles que leurs équivalents hors quartier sensible. Pour ces derniers, la propriété du logement en ZUS retient donc moins ses propriétaires lorsqu'elle est située dans un quartier défavorisé qu'en dehors. Serait-ce dû au manque d'attraction de ces quartiers qui expliqueraient aussi le départ des actifs occupés ? Il n'est pas possible de conclure à partir de ce rapide examen car c'est aussi bien le fait d'avoir du travail qui pousse à se rapprocher de celui-ci ou de partir d'un quartier stigmatisé qui aide à retrouver un emploi.

### **Sortants de ZUS : évitement des quartiers défavorisés par les plus dotés**

Lorsque les habitants des quartiers sensibles déménagent, c'est pour plus des 2/3 afin de s'installer hors de ceux-ci, 22 % réemménagent dans la même ZUS et 8 % s'installent dans un autre quartier sensible. Vers quels types de quartiers se dirigent les résidents quittant les quartiers sensibles ? Une première réponse est fournie par la lecture de la matrice des mobilités des résidents des ZUS. Cette matrice est constituée par les migrants logeant en quartiers sensibles en 1990 et dont les quartiers de destination en 1999 sont repérés. Pour établir cette matrice, un indicateur de précarité spatialisé pour chaque quartier de destination des migrants, qu'il soit en ou hors ZUS (dans ce cas c'est l'IRIS 2000 qui est considéré comme quartier), est calculé pour l'année 1999. Les calculs étant effectués à partir des actifs de 15 à 65 ans du recensement au quart, un seuil d'au moins 40 individus est fixé. Si le seuil

n'est pas atteint, c'est alors la valeur de l'IPS du triris<sup>18</sup> lorsqu'il existe ou de la commune et pour quelques cas de la zone d'emplois qui est utilisée. Afin que chaque migration d'une zone sensible en 1990 vers la même zone sensible en 1999 soit repérée, la valeur de l'IPS de 1999 est attribuée aux ZUS en 1990 (cf. tableau 6). Sans cela, l'impact des variations de composition et de conjoncture intervenues dans la période auraient pu faire apparaître un habitant déménageant et se réinstallant dans la même ZUS comme ayant effectué une mobilité ascendante ou descendante<sup>19</sup>. Ce qui en soi n'est pas « faux » mais nous avons préféré privilégier la mobilité spatiale effective dans les résultats : elle bénéficie d'un sens plus évident.

**Tableau 7 – Matrice des transitions des habitants de ZUS en 1990 vers leur nouveau lieu d'habitation en 1999**

ZUS de provenance en 1990 (Déciles de l'IPS des ZUS valeur 1999 <sup>2</sup> )	Quartier de destination Déciles et centiles de l'indicateur de précarité spatialisé du quartier en 1999 <sup>1</sup>								Part du total des migrants
	[1 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> ]	[5 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup> ]	[8 <sup>e</sup> - 9 <sup>e</sup> ]	[9 <sup>e</sup> - 9,5 <sup>e</sup> ]	95 <sup>e</sup> -97 <sup>e</sup> ]	[97 <sup>e</sup> -98 <sup>e</sup> ]	[98 <sup>e</sup> -99 <sup>e</sup> ]	>99 <sup>e</sup>	
	[1 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> ]	75,8	13,5	3,6	3,3	0,8	1,5	1,3	
[5 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup> ]	55,0	35,1	4,6	2,8	1,1	0,8	0,5	0,2	11,3
[8 <sup>e</sup> - 9 <sup>e</sup> ]	38,7	22,7	30,0	4,0	1,6	1,4	1,1	0,6	13,0
[9 <sup>e</sup> - 9,5 <sup>e</sup> ]	34,6	23,7	8,0	27,8	2,5	1,6	1,3	0,7	13,6
[95 <sup>e</sup> -97 <sup>e</sup> ]	29,9	25,0	8,6	4,9	26,3	1,9	2,2	1,3	15,3
[97 <sup>e</sup> -98 <sup>e</sup> ]	24,9	21,7	9,5	5,7	3,5	30,6	2,2	1,9	12,7
[98 <sup>e</sup> -99 <sup>e</sup> ]	21,2	23,2	9,9	7,0	3,5	2,5	30,0	2,9	12,5
>99 <sup>e</sup>	14,7	18,6	12,1	7,1	4,6	3,4	4,2	35,4	17,5
<b>Ensemble</b>	<b>32,1</b>	<b>23,4</b>	<b>11,5</b>	<b>8,3</b>	<b>6,4</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>7,2</b>	<b>100</b>

Champ : Habitants des ZUS en 1990 et ayant migré entre 1990 et 1999.

<sup>1</sup> L'indicateur de précarité spatialisé (IPS) du quartier de destination du migrant est celui de l'éventuelle ZUS d'installation, sinon celui de l'IRIS (Cf. encadré 2). Lorsque la personne habite une ZUS en 1999, l'IPS de la ZUS est retenu, dans le cas contraire c'est l'indicateur de l'IRIS qui est considéré. Les seuils de la distribution des déciles et des centiles sont ceux de l'ensemble des quartiers en 1999 (IRIS).

<sup>2</sup> L'indicateur de la ZUS de provenance en 1990 retenu est celui de cette même ZUS en 1999. Ceci permet de préserver la comparabilité des ZUS en 1990 avec les IPS des quartiers de destination en 1999. Pour les mêmes raisons, les seuils de la distribution des IPS de 1990, modèle figé en 1999 pour les ZUS, sont ceux de 1999. Ce qui explique la distribution déséquilibrée de l'IPS des ZUS de provenance.

Lecture : 35,4 % de migrants d'une ZUS du dernier centile de l'indicateur de précarité spatialisé en 1990 vivent dans un quartier équivalent selon cet indicateur de précarité. Inversement, 64,6 % ont effectué une mobilité résidentielle ascendante, c'est-à-dire dont la valeur de l'IPS du quartier est inférieure à celle de départ.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

<sup>18</sup> Le triris, découpage spatial de l'Insee, est le regroupement de 3 iris.

<sup>19</sup> L'utilisation de l'indicateur de précarité avec le modèle fixé à 1999 accentue les différences.

Ainsi, les réinstallations dans les mêmes ZUS se vérifient dans les résultats. Les raisons des réinstallations sont certainement multiples. Grossièrement, deux logiques peuvent motiver ces choix. Soit parce qu'il est plus difficile de s'installer ailleurs, à cause du prix des loyers et des informations d'opportunités de logement moins aisément accessibles que dans le quartier d'habitation. Soit simplement parce que les résidents y trouvent un intérêt pour des raisons multiples. Il a déjà été montré que plus de 20 % des habitants des quartiers pauvres apprécient leur quartier notamment pour le lien affectif tissé avec les lieux au fil du temps au travers de l'histoire individuelle et familiale et renforcé par le réseau de liens forts localisé (à l'inverse, ce sont 80 % des résidents des ZUS qui en ont une opinion plus négative, [Pan Ké Shon, 2005]). Seuls environ 10 % des individus emménagent dans des quartiers au degré de précarité équivalent à leur quartier de départ. C'est donc pour le reste des habitants une mobilité ascensionnelle ou de dégradation.

En fait, près de 72 % des habitants de ZUS ayant migré vivaient dans les quartiers les plus défavorisés en 1990 (c'est-à-dire classés au dessus du 9<sup>e</sup> décile de notre indicateur de précarité). En 1999, ils ne sont plus que 33 % des migrants à résider dans un quartier à la précarité équivalente de leur lieu de départ (cf. tableau 7). Au total, ce sont 67 % des migrants de ZUS qui ont opéré une mobilité ascendante à partir de nos données. Évidemment ce chiffre est sujet à critique notamment à cause d'une logique comptable étroite : passer par exemple d'un quartier doté d'un IPS de 27 à un autre affichant 26 n'est pas l'idée qu'on peut se faire d'une mobilité ascendante. Néanmoins, même en retenant des écarts de transition d'au moins trois points, c'est plus de la moitié des habitants (61 %) qui a déménagé d'un quartier sensible en 1990 et s'est installée dans des quartiers où la composition sociale est plus fluide. Inversement, les emménagements dans les quartiers relativement plus en difficulté sont bien plus rares. Le constat est frappant, les quartiers les plus défavorisés sont délaissés par les migrants des zones sensibles au bénéfice de quartiers socialement mieux situés sur l'échelle de précarité. Simultanément, nous constatons une plus forte migration hors ZUS de la part des résidents des zones favorisées par rapport aux autres habitants des quartiers sensibles, soit entre 71 % et 62 % contre 60 % à 54 % (Cf. tableau 8). Cette migration hors ZUS diminue au fur et à mesure de l'accroissement du degré de précarité de la zone sensible. Cette plus grande difficulté à migrer hors ZUS des quartiers les plus défavorisés provient-elle d'un effet quartier ou est-elle due à la concentration de caractéristiques individuelles plus défavorables ?

**Tableau 8 – Habitants des ZUS ayant migré en ZUS selon le degré de précarité de leur ZUS de départ**

	%								
<i>Décile et centile de l'IPS des ZUS en 1990</i>	[1 ; 5]	[5 ; 8]	[8 ; 9]	[90 ; 95]	[95 ; 97]	[97 ; 98]	[98 ; 99]	>99 <sup>e</sup>	Part du total
<i>Ont déménagé:</i>									
<b>Hors Zus</b>	70,7	67,4	62,1	60,0	59,1	58,5	58,1	54,0	64,9
- la même ZUS	20,0	22,2	25,4	27,7	28,5	30,4	32,7	31,5	24,2
- une autre ZUS	9,3	10,4	12,5	12,3	12,4	11,2	9,2	14,5	10,9
<b>Sous total en ZUS</b>	29,3	32,6	37,9	40,0	40,9	41,6	41,9	46,0	35,1
<b>Ensemble des migrants</b>	19,9	36,4	18,7	9,2	5,6	4,6	4,2	1,4	100,0

Champ : Habitants des ZUS en 1990 et ayant migré entre 1990 et 1999

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Afin d'éviter les conclusions hâtives, il est nécessaire de poursuivre l'examen en utilisant une procédure multivariée permettant d'examiner les caractéristiques des migrants. D'abord nous

établissons un modèle logit dichotomique évaluant la probabilité de migrer des personnes habitant en ZUS en 1990. Seul un léger effet positif est perceptible pour les quartiers sensibles de départ entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> décile (Cf. tableau 9). Il serait trop rapide de conclure à partir de ces résultats à un effet quartier, car celui-ci est proportionnel à l'incomplétude du modèle (Hauser 1970 cité par Vallet 2005). Rappelons que les recensements comme l'EDP, sur lesquels il s'appuie principalement, ne disposent pas d'informations sur les personnes issues de l'immigration. L'enquête Emploi de 2005, permet de préciser que ce sont 26 % des plus de 15 ans en ZUS dont l'un des parents est originaire d'Afrique contre 8 % en dehors<sup>20</sup> (Cf. tableau 9a). Ces résidents sont notablement discriminés dans l'accès à l'emploi et faute de données adéquates notre modèle ne peut en tenir compte. Mais même ainsi, ce sont les effets vigoureux des caractéristiques individuelles qui montrent des corrélations plus fortes avec la mobilité résidentielle à partir des quartiers sensibles.

Où déménagent les habitants des quartiers prioritaires et qu'est-ce qui détermine le type de quartier plus ou moins favorisé dans lequel ils s'installent ? Pour cela, nous utilisons un modèle logistique polytomique dont les classes sont constituées par la distribution de l'IPS des quartiers en 1999. Les résultats sont, là encore, tranchés. Toutes choses étant égales, les résidents socialement les mieux armés se dirigent en priorité vers les quartiers les moins en difficulté et inversement les habitants les plus modestes se tournent vers les quartiers les plus défavorisés toujours au sens de notre indicateur (cf. tableau 10). Ainsi, parmi les habitants en ZUS en 1990 ayant déménagé, les enfants de famille monoparentale ont un risque supérieur de migrer dans les quartiers très défavorisés plutôt que dans les quartiers mieux classés. De plus, les personnes qui habitaient un logement « surpeuplé » en ZUS en 1990, ce qui désigne tendanciellement les plus modestes, se sont aussi tournées vers les quartiers les plus désavantagés. Les résidents de ZUS sans diplôme possèdent 4,5 fois plus de risques de migrer dans un quartier parmi les plus défavorisés plutôt que dans un quartier privilégié par rapport au détenteur d'un baccalauréat. De façon similaire, les originaires d'Afrique ont 3,3 fois plus de risques d'emménager dans un quartier déshérité plutôt que dans un quartier doté, par rapport aux Français. Enfin, les habitants des ZUS les plus défavorisées en 1990 ont près de 50 fois plus de risques de s'installer dans un quartier parmi les plus désavantagés en 1999 (dernier centile) plutôt que dans un quartier privilégié par rapport aux habitants des ZUS les mieux classées en 1990...

Les résultats montrent donc l'action centrifuge de la distribution inégale des atouts sociaux qui permettent aux mieux dotés de rejoindre les quartiers privilégiés et maintiennent ou projettent les moins bien armés socialement dans les zones plus défavorisées.

---

<sup>20</sup> Rappelons que ce chiffre ne tient pas compte des enfants de moins de 15 ans qui ne sont pas enquêtés dans l'enquête Emploi. Il est possiblement sous-estimé à cause des taux de non-réponse pour cette question de 7 % hors ZUS et de 17 % en ZUS.



**Tableau 9 – Sortants de ZUS (Logit dichotomique « Migrer/ne pas migrer »)**

		Coeff.	Écart type
	Intercept	0.3292***	0.1005
<b>Âge</b>	15 ans à 20 ans	0.8228***	0.0791
	20 ans à 25 ans	1.4223***	0.0649
	26 ans à 35 ans	0.5765***	0.0403
	36 ans à 45 ans	-0.1952***	0.0421
	46 ans à 55 ans	Réf.	-
	56 ans à 65 ans	-0.5715***	0.0623
	Plus de 65 ans	-0.6061***	0.0838
<b>Confort du logement</b>	0,5	0.4667***	0.0817
	0,6 à 1	0.1576***	0.0359
	ratio nombre de pièces sur le nombre d'habitants	Réf.	-
	1,1 à 1,5		
	1,6 à 2	-0.2252***	0.0484
<b>Type de ménage et place occupée dans celui-ci</b>	Supérieur à 2	-0.4817***	0.0701
	Enfant du couple	0.3313***	0.0637
	Enfant de famille monoparentale	0.4821***	0.0762
	Couple sans enfant	0.4005***	0.0453
	Adulte en couple avec enfant	Réf.	-
	Adulte monoparent	0.1138**	0.0557
	En ménage mais hors famille	0.8139***	0.0897
Personne seule	0.6223***	0.0651	
<b>Diplôme</b>	Sans	-0.6022***	0.0562
	CEP, BEPC	-0.5305***	0.0560
	CAP, BEP	-0.2845***	0.0570
	Bac	Réf.	-
	Bac + 2	0.2417***	0.0891
	Supérieur à bac+2	0.2250**	0.0967
<b>Statut d'activité</b>	Actif occupé	0.3553***	0.0734
	Chômeur	0.3350***	0.0828
	Retraité	Réf.	-
	Etudiant	0.5299***	0.1034
	Autre inactif	0.0775	0.0719
<b>Statut d'occupation du logement</b>	Propriétaire	-0.8134***	0.0345
	Locataire	Réf.	-
	Locataire en meublé	0.5500***	0.1499
<b>Tranche d'unité urbaine</b>	Inférieure à 200 000 habitants	Réf.	-
	200 000 et plus hors I.-d.-F.	-0.3978***	0.0513
	Île-de-France	-0.1434***	0.0451
<b>Nationalité</b>	Française	Réf.	-
	D'Afrique	-0.0936***	0.0323
	Autres nationalités	-0.1387***	0.0384

Déciles de	1, 2	Réf.	-
FIPS des ZUS	3, 4	0.1013***	0.0400
en 1990	5, 6	0.1447***	0.0413
	7, 8	0.0382	0.0444
	9, 10	0.0640	0.0496

Champ : Habitants des ZUS en 1990

Les coefficients indiqués par \*\*\*, \*\*, \* sont significativement différents de ceux de la référence aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

**Tableau 9a – Enfants issus de l’immigration**

Origine	Hors Zus			En Zus		
	Père	Mère	1 parent au moins	Père	Mère	1 parent au moins
Afrique	6,8	6,4	8,2	23,7	23,5	26,0
Reste du monde	7,5	7,0	9,0	10,7	10,9	12,0
France	79,6	81,8	76,0	47,8	51,6	45,2
Non déclaré	6,2	4,8	6,9	17,9	14,1	16,7
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

Champ : personnes de 15 ans et plus.

Source : Enquête Emploi 2005

**Tableau 10 – Rapport des « risques » relatifs des migrants de ZUS d’emménager dans un quartier...**

Logit polytomique, classe de référence « Pas défavorisé »

Odds ratio

		...Peu défavorisé [5 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup> ] décile <sup>3</sup>		...Moyennement défavorisé [8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> ] décile		...Défavorisé [90 <sup>e</sup> au 95 <sup>e</sup> ] centile		...Très défavorisé >95 <sup>e</sup> centile	
		Odds ratio	Intervalles de confiance	Odds ratio	Intervalles de confiance	Odds ratio	Intervalles de confiance	Odds ratio	Intervalles de confiance
		<b>Âge</b>	15 ans à 20 ans	0,9	0,8 1,1	0,9	0,7 1,2	0,9	0,7 1,1
	20 ans à 25 ans	1,1	1,0 1,3	1,3	1,1 1,5	0,9	0,7 1,1	1,0	0,8 1,1
	26 ans à 35 ans	1,0	0,9 1,2	1,2	1,0 1,4	1,0	0,8 1,2	1,1	1,0 1,3
	36 ans à 45 ans	1,1	0,9 1,3	1,3	1,0 1,5	1,0	0,8 1,3	1,2	1,0 1,4
	46 ans à 55 ans	Réf.	- -	Réf.	- -	Réf.	- -	Réf.	- -
	56 ans à 65 ans	0,9	0,7 1,2	0,7	0,5 1,0	0,7	0,5 1,0	1,0	0,8 1,3
	Plus de 65 ans	0,8	0,5 1,1	0,8	0,5 1,2	0,7	0,4 1,2	0,7	0,5 1,1
<b>Confort du logement</b>	0,5 pièce par personne	1,2	1,0 1,6	1,3	1,0 1,7	1,4	1,0 1,9	1,8	1,4 2,3
	0,6 à 1 pièce par personne	1,1	1,0 1,2	1,1	1,0 1,3	1,2	1,0 1,4	1,4	1,3 1,6
	1,1 à 1,5 pièces par personne	Réf.	- -	Réf.	- -	Réf.	- -	Réf.	- -
	1,6 à 2 pièces par personne	1,0	0,9 1,2	0,9	0,7 1,1	1,2	0,9 1,5	1,2	1,0 1,4
	Supérieur à 2 pièces/personne	1,0	0,8 1,3	1,0	0,8 1,4	1,2	0,9 1,8	1,3	1,0 1,7

<b>Type de ménage et place occupée dans celui-ci</b>	Enfant d'un couple	1,0 0,9 1,2	1,2 1,0 1,5	1,2 1,0 1,6	1,4 1,2 1,7
	Enfant de famille monoparentale	1,1 0,9 1,4	1,2 0,9 1,5	1,2 0,9 1,6	1,4 1,1 1,7
	Couple sans enfant	0,9 0,8 1,0	0,9 0,7 1,1	0,9 0,7 1,1	0,8 0,7 1,0
	Adulte en couple avec enfant	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -
	Adulte monoparent	1,3 1,0 1,5	1,5 1,2 1,8	1,4 1,0 1,8	1,6 1,3 1,9
	En ménage mais hors famille	1,3 1,0 1,6	1,1 0,8 1,5	1,1 0,7 1,5	1,5 1,2 2,0
	Personne seule	1,0 0,8 1,2	0,9 0,7 1,1	0,8 0,6 1,0	0,9 0,7 1,2
<b>Diplôme</b>	Sans	1,4 1,2 1,7	2,1 1,7 2,5	2,8 2,2 3,5	4,5 3,7 5,6
	CEP, BEPC	1,3 1,1 1,5	1,7 1,4 2,1	1,8 1,4 2,3	2,9 2,4 3,6
	CAP, BEP	1,2 1,1 1,4	1,4 1,2 1,8	1,6 1,3 2,0	2,5 2,0 3,0
	Bac	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -
	Bac + 2	1,0 0,8 1,2	0,9 0,7 1,2	0,7 0,5 1,1	1,1 0,8 1,5
	Supérieur à bac+2	0,8 0,6 0,9	0,5 0,4 0,8	0,8 0,5 1,2	1,0 0,7 1,4
<b>Statut d'activité</b>	Actif occupé	0,7 0,5 1,0	0,6 0,4 0,9	0,8 0,5 1,2	0,6 0,4 0,8
	Chômeur	0,7 0,5 1,0	0,5 0,3 0,8	0,9 0,5 1,4	0,8 0,6 1,1
	Retraité	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -
	Etudiant	0,7 0,5 1,0	0,6 0,4 0,9	0,7 0,4 1,2	0,5 0,3 0,7
	Autre inactif	0,8 0,6 1,0	0,7 0,4 1,0	1,0 0,6 1,6	1,0 0,7 1,3
<b>Statut d'occupation du logement</b>	Propriétaire	0,8 0,7 0,9	0,8 0,7 0,9	0,6 0,5 0,7	0,8 0,7 0,9
	Locataire	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -
	Locataire en meublé	0,8 0,6 1,1	1,2 0,8 1,8	0,7 0,4 1,2	1,0 0,7 1,4
<b>Tranche d'unité urbaine</b>	Inférieure à 200 000 habitants	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -
	200 000 et plus hors I.-d.-F.	0,8 0,7 0,9	1,1 1,0 1,3	1,6 1,3 1,8	0,9 0,8 1,0
	Île-de-France	1,2 1,1 1,4	2,0 1,8 2,4	2,0 1,7 2,3	1,6 1,4 1,9
<b>Nationalité</b>	Française	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -
	D'Afrique	1,2 1,0 1,5	1,7 1,4 2,1	1,9 1,5 2,4	3,3 2,7 3,9
	Autres nationalités	1,0 0,8 1,1	1,2 1,0 1,5	1,4 1,1 1,7	1,6 1,3 1,8
<b>Déciles de l'IPS des ZUS en 1990</b>	1, 2	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -	Réf. - -
	3, 4	1,5 1,3 1,6	1,5 1,3 1,8	3,0 2,5 3,6	5,1 4,2 6,2
	5, 6	1,9 1,7 2,1	1,7 1,5 2,0	3,1 2,5 3,7	14,6 12,1 17,7
	7, 8	2,0 1,7 2,3	2,3 2,0 2,8	3,5 2,8 4,3	22,9 18,7 28,0
	9, 10	2,9 2,4 3,4	5,0 4,1 6,1	5,4 4,2 6,9	48,4 38,8 60,2

Champ : Personnes présentes dans l'EDP en 1990 et en 1999.

<sup>1</sup> L'odds ratio est le rapport des chances relatives et s'interprète comme suit. Toutes choses étant égales, les jeunes de 20 à 25 ans ont 4,1 fois plus de chances de migrer dans un quartier peu défavorisé que de ne pas migrer par rapport aux personnes de 46 à 55 ans.

<sup>2</sup> L'intervalle de confiance est celui à 95 %. Le niveau de l'odds ratio a 95 % de chance de se situer dans les bornes de l'intervalle de confiance.

<sup>3</sup> Ici, c'est la distribution des quartiers (IRIS) en 1999 qui est utilisée.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

## **Les entrants en ZUS : des logiques différentes**

En s'installant en zone sensible, les nouveaux résidents effectuent fréquemment une mobilité résidentielle dévalorisée. Comme on l'a vu, le degré de précarité des zones sensibles est dispersé même si la majorité de celles-ci se concentre dans les plus forts degrés de précarité des quartiers (au-dessus du 95<sup>e</sup> centile de l'IPS). Quels sont alors les risques d'installations dans les quartiers les plus modestes et perçoit-on une différence de mobilité entre quartier en ZUS ou hors ZUS à précarité équivalente des zones ?

Comme il a déjà été montré dans les phénomènes de mobilité résidentielle, l'âge en tant que tel n'a pas d'effet (Courgeau & Lelièvre, 1996). Ce sont plus les indicateurs de cycle de vie comme le type de ménage croisé avec la position de l'individu dans celui-ci qui montrent leur pertinence. Ainsi, les enfants décohabitants ont plus de risque de s'installer en zones sensibles plutôt qu'en quartiers aisés (Cf. tableau 11 et 12). Pour ces jeunes décohabitants, l'installation dans un quartier modeste des ZUS constitue la première étape de leur parcours résidentiel. On peut penser que pour eux la fraîche acquisition de leur autonomie fait percevoir de façon positive cette nouvelle installation. La « liberté » récemment étrennée et un avenir *a priori* ouvert sont des éléments autorisant une vision positive de cet emménagement. Cette hypothèse est moins évidente à maintenir pour les monoparents qui en opérant une mobilité résidentielle s'installent plus fréquemment dans les quartiers les plus modestes et notamment en zones sensibles. Ils cumulent alors des situations statutaires résidentielles et familiales dégradées. Les tensions sur le temps (il faut s'occuper de tout, seul), sur le budget, la vulnérabilité affective issue du conflit conduisant à la séparation, le sentiment de solitude plus prégnant (Pan Ké Shon, 2002) et la conscience d'avoir opéré une mobilité résidentielle descendante concourent à fragiliser ces nouveaux arrivants.

Néanmoins, les effets les plus vigoureux proviennent des indicateurs de hiérarchie sociale. Quatre indicateurs différents se montrent congruents. L'échelle des diplômes ordonne régulièrement l'intensité des risques de migrer dans un quartier modeste plutôt que dans un quartier favorisé. Les non diplômés courent un risque supérieur de migrer dans un quartier modeste qu'il soit en ZUS ou non par rapport aux bacheliers. Inversement un détenteur d'un diplôme élevé opérera plus souvent une migration en quartier aisé. Les résidents des logements les plus exigus en 1990, tendanciellement les plus démunis, emménagent plus souvent dans un quartier modeste plutôt qu'aisé par rapport aux mieux lotis.

Les Africains possèdent un risque supérieur aux Français de s'établir dans un quartier très modeste, qu'il soit en ZUS ou hors ZUS (IPS > 98<sup>e</sup> centile), plutôt que dans un quartier plus aisé (IPS < 90<sup>e</sup> centile). Ce risque est d'autant plus important que le quartier est plus précarisé. Ce fait mérite d'être souligné car il constitue une particularité liée aux personnes nées à l'étranger et particulièrement celles venant du continent africain. Cette plus grande difficulté à obtenir un logement hors des quartiers sensibles n'est pas directement interprétable comme une discrimination au logement car les données ne permettent pas de contrôler ces résultats notamment par leur solvabilité et leurs revenus. Les revenus moyens par unité de consommation des ménages immigrés étaient inférieurs de 22 % aux revenus des ménages en 1996 (Boëldieu et Thave, 2000). Cette modestie des revenus pourrait expliquer au moins partiellement l'appariement entre ménages à revenus modestes et quartiers sensibles. Néanmoins, ces auteurs font remarquer que 28 % de l'ensemble des immigrés avaient déposé leur demande de logement social depuis au moins trois ans contre une durée deux fois moins importante pour l'ensemble de la population en attente. Ce résultat reste valide en se limitant aux

**Tableau 11 – Entrants en ZUS. (Logit dichotomique « Migrer en ZUS »)**

		Coeff.	Écart type
	Intercept	-1,5066***	0,1185
<b>Confort du logement ratio nombre de pièces sur le nombre d'habitants</b>	0,5	0,3728***	0,0876
	0,6 à 1	0,2232***	0,0452
	1,1 à 1,5	Réf.	-
	1,6 à 2	0,038	0,0671
	Supérieur à 2	0,2058**	0,0984
<b>Type de ménage et place occupée dans celui-ci</b>	Enfant du couple	0,2371***	0,0584
	Enfant de famille monoparentale	0,1881***	0,0743
	Couple sans enfant	-0,1332**	0,0572
	Adulte en couple avec enfant	Réf.	-
	Adulte monoparent	0,3781***	0,0735
	En ménage mais hors famille	0,2802***	0,0905
	Personne seule	-0,0911	0,0815
<b>Diplôme</b>	Sans	1,0209***	0,0702
	CEP, BEPC	0,6498***	0,072
	CAP, BEP	0,5337***	0,0721
	Bac	Réf.	-
	Bac + 2	-0,0185	0,1101
	Supérieur à bac+2	0,0757	0,1242
<b>Statut d'activité</b>	Actif occupé	-0,4629***	0,079
	Chômeur	-0,1919**	0,0892
	Retraité	Réf.	-
	Etudiant	-0,666***	0,0959
	Autre inactif	-0,021	0,0894
<b>Statut d'occupation du logement</b>	Propriétaire	-0,1046**	0,0512
	Locataire	Réf.	-
	Locataire en meublé	-0,3705***	0,1477
<b>Tranche d'unité urbaine</b>	Inférieure à 200 000 habitants	Réf.	-
	200 000 et plus hors I.-d.-F.	0,9256***	0,0625
	Île-de-France	0,351***	0,0564
<b>Nationalité</b>	Française	Réf.	-
	D'Afrique	0,148***	0,0403
	Autres nationalités	0,0261	0,0485
<b>Déciles de l'IPS des ZUS en 1990</b>	1, 2	Réf.	-
	3, 4	0,0885*	0,0516
	5, 6	0,153***	0,0522
	7, 8	0,210***	0,0568
	9, 10	0,320***	0,0618

Champ : Habitants de France métropolitaine. Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

\*\*\*, \*\*, \* significatifs aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %. Les données sociodémographiques sont valides pour 1990.

**Tableau 12 – Risques relatifs de migrer dans un quartier classé...** (logit polytomique, classe de référence : quartier hors ZUS dont l'IPS est inférieur ou égal au 9<sup>e</sup> décile)

Centiles →	Hors ZUS									En ZUS									Odds ratio		
	91 <sup>e</sup> au 95 <sup>e</sup>			96 <sup>e</sup> au 98 <sup>e</sup>			>98 <sup>e</sup>			Jusqu'au 90 <sup>e</sup>			91 <sup>e</sup> au 95 <sup>e</sup>			96 au 98 <sup>e</sup>			Supérieur au 98 <sup>e</sup>		
	Point estimé	Intervalle de confiance		Point estimé	Intervalle de confiance		Point estimé	Intervalle de confiance		Point estimé	Intervalle de confiance		Point estimé	Intervalle de confiance		Point estimé	Intervalle de confiance		Point estimé	Intervalle de confiance	
15 ans à 20 ans	1,0	0,9	1,1	0,9	0,7	1,0	1,0	0,8	1,3	1,1	0,9	1,2	1,2	1,0	1,4	1,1	0,9	1,2	1,0	0,9	1,1
20 ans à 25 ans	1,0	0,9	1,1	1,0	0,9	1,1	1,0	0,8	1,2	1,1	1,0	1,2	1,1	0,9	1,3	1,0	0,9	1,1	0,9	0,8	1,0
26 ans à 35 ans	1,1	1,0	1,2	1,1	1,0	1,3	1,1	0,9	1,3	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9	1,2	1,0	0,9	1,1	1,0	0,9	1,1
36 ans à 45 ans	1,1	1,0	1,2	1,1	1,0	1,3	1,2	1,0	1,5	1,1	1,0	1,3	1,0	0,9	1,2	1,1	1,0	1,3	1,1	1,0	1,3
46 ans à 55 ans	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
56 ans à 65 ans	0,9	0,8	1,1	0,9	0,7	1,0	1,0	0,7	1,4	0,9	0,7	1,0	0,8	0,6	1,0	0,8	0,6	0,9	0,8	0,7	1,0
Supérieur à 65 ans	0,9	0,7	1,1	0,9	0,7	1,2	1,0	0,7	1,4	0,8	0,7	1,0	0,9	0,7	1,2	0,7	0,5	0,8	0,6	0,5	0,8
<0,5 pièce/habitant	1,2	1,0	1,4	1,4	1,2	1,7	1,6	1,2	2,1	1,3	1,2	1,5	1,4	1,1	1,7	1,4	1,2	1,6	1,8	1,5	2,0
]0,5, 1] pièce/habitant	1,1	1,0	1,1	1,2	1,1	1,3	1,1	1,0	1,2	1,1	1,0	1,1	1,1	1,0	1,3	1,2	1,1	1,3	1,3	1,2	1,4
]1, 1,5] pièce/habitant	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
]1,5, 2] pièces/habitant	1,0	0,9	1,1	1,1	1,0	1,2	0,9	0,8	1,1	1,0	0,9	1,1	0,9	0,8	1,1	1,0	0,9	1,1	1,0	0,9	1,1
>2 pièces/habitant	1,1	0,9	1,2	1,1	1,0	1,3	0,7	0,6	1,0	0,9	0,8	1,0	1,1	0,9	1,3	0,9	0,7	1,0	1,0	0,8	1,1
Enfant d'un couple	1,2	1,1	1,3	1,2	1,1	1,4	1,3	1,1	1,6	1,4	1,3	1,6	1,2	1,1	1,5	1,3	1,1	1,4	1,3	1,1	1,4
Enfant de famille monoparent.	1,1	1,0	1,3	1,2	1,0	1,5	1,2	0,9	1,6	1,6	1,4	1,9	1,5	1,2	1,9	1,3	1,1	1,5	1,4	1,2	1,6
Adulte en couple sans enfant	1,0	0,9	1,1	0,9	0,8	1,1	0,9	0,7	1,0	0,9	0,8	1,0	0,9	0,8	1,1	0,9	0,8	1,0	1,0	0,9	1,1
Adulte en couple avec enfant	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
Monoparent	1,0	0,9	1,2	1,0	0,9	1,2	1,3	1,0	1,7	1,6	1,4	1,8	1,5	1,2	1,8	1,4	1,2	1,6	1,2	1,0	1,4
En ménage hors famille	1,1	0,9	1,3	1,1	0,9	1,3	1,1	0,8	1,5	1,5	1,3	1,7	1,2	1,0	1,5	1,5	1,3	1,8	1,6	1,3	1,8
Personne seule	0,9	0,8	1,0	1,0	0,9	1,2	1,1	0,8	1,4	1,2	1,0	1,3	1,0	0,8	1,2	1,2	1,0	1,4	1,2	1,0	1,4
Sans diplôme	1,6	1,5	1,8	1,9	1,7	2,2	2,9	2,3	3,7	1,5	1,4	1,7	1,9	1,6	2,2	2,3	2,1	2,6	2,4	2,1	2,7
CEP, BEPC	1,3	1,2	1,5	1,4	1,3	1,7	2,0	1,6	2,5	1,3	1,2	1,4	1,6	1,3	1,9	1,8	1,6	2,0	1,6	1,4	1,9
CAP, BEP	1,3	1,2	1,4	1,5	1,3	1,6	1,8	1,4	2,3	1,2	1,1	1,3	1,5	1,3	1,8	1,6	1,4	1,8	1,5	1,3	1,7
Bac	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
Bac + 2 ans	0,8	0,7	0,9	0,9	0,7	1,1	0,6	0,4	1,0	1,0	0,9	1,1	0,7	0,5	0,8	1,0	0,8	1,2	0,9	0,8	1,1
> Bac + 2 ans	0,6	0,5	0,7	0,5	0,4	0,7	0,7	0,5	1,1	0,9	0,8	1,0	0,8	0,6	1,0	0,9	0,8	1,1	0,7	0,6	0,9
Actif occupé	0,9	0,7	1,0	0,8	0,7	1,0	1,1	0,7	1,5	0,8	0,7	1,0	0,9	0,7	1,2	0,7	0,6	0,9	0,7	0,6	0,9
Chômeur	0,9	0,8	1,1	1,0	0,8	1,2	1,4	1,0	2,1	1,1	0,9	1,4	1,2	0,9	1,6	0,9	0,7	1,1	1,2	1,0	1,5
Étudiant	0,8	0,7	1,0	0,9	0,7	1,1	0,8	0,5	1,2	0,9	0,7	1,1	0,8	0,6	1,2	0,7	0,5	0,8	0,7	0,5	0,8
Retraité	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
Autre inactif	0,9	0,8	1,1	1,0	0,8	1,2	1,2	0,9	1,7	1,1	0,9	1,3	1,2	0,9	1,5	0,9	0,7	1,1	1,1	0,9	1,3
Propriétaire	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,1	1,1	1,0	1,3	0,8	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	0,8	0,9	0,8	1,0
Locataire	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
Locataire en meublé	0,9	0,8	1,1	1,0	0,8	1,2	1,0	0,7	1,4	0,9	0,8	1,1	0,8	0,6	1,1	0,9	0,7	1,1	0,8	0,7	1,0
Français	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
Africain	1,4	1,2	1,6	1,8	1,5	2,1	1,9	1,5	2,4	2,4	2,2	2,8	3,0	2,5	3,6	3,2	2,8	3,6	2,8	2,4	3,2
Autres nationalités	1,2	1,1	1,3	1,1	0,9	1,2	1,0	0,8	1,3	1,3	1,2	1,5	1,8	1,5	2,1	1,6	1,4	1,8	1,4	1,3	1,6
Unité urbaine < 200 000 h	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
UU > 200 000 h	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0	1,9	1,8	2,0	3,0	2,8	3,4	1,7	1,6	1,8	1,0	0,9	1,1
UU de Paris-Ile-de-France	0,8	0,8	0,9	1,0	0,9	1,1	0,8	0,6	0,9	2,3	2,1	2,4	2,4	2,1	2,7	1,3	1,2	1,4	1,0	0,9	1,1
IPS des quartiers en 1990																					
Non renseigné	1,5	1,2	1,9	1,8	1,4	2,4	2,0	1,2	3,2	1,1	0,8	1,4	1,3	0,8	2,1	1,1	0,8	1,6	1,8	1,4	2,4
< 2 <sup>e</sup>	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
]2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> ]	4,2	3,9	4,5	3,9	3,5	4,3	3,9	3,3	4,6	1,3	1,2	1,4	3,0	2,7	3,4	2,7	2,5	3,0	3,0	2,8	3,3
]4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> ]	6,0	5,6	6,5	8,9	8,1	9,8	8,6	7,3	10,1	0,9	0,8	1,1	2,5	2,2	2,9	6,3	5,8	6,9	5,6	5,1	6,2
]6 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> ]	5,8	5,2	6,4	14,6	13,1	16,2	21,8	18,6	25,5	0,8	0,7	1,0	2,7	2,2	3,2	6,1	5,5	6,8	15,0	13,6	16,5
>8 <sup>e</sup>	5,9	5,1	6,8	14,1	12,2	16,2	34,5	28,9	41,2	0,7	0,5	0,9	1,2	0,8	1,8	3,7	3,0	4,4	32,7	29,5	36,2

Champ : Migrants entre 1990 et 1999 Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Note : les données sociodémographiques sont d'avant la migration en 1990. Les valeurs des scores utilisés pour les quartiers de départ sont fixés à la date de 1999. Les valeurs sont celles de la ZUS lorsque la personne habitait en ZUS, sinon de

l'IRIS. Les coefficients indiqués par \*\*\*, \*\*, \* sont significativement différents de ceux de la référence aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %.

ménages de 4 personnes ou moins afin d'écarter les attentes différenciées selon la taille du logement (*ibid.*). Par ailleurs, le quartier de départ figurant dans la régression capte une part du pouvoir explicatif de la hiérarchie sociale due à l'incomplétude du modèle. Car à caractéristiques disponibles contrôlées, un habitant des quartiers aisés a toutes les chances d'être socialement différent d'un habitant des quartiers pauvres. Ainsi par exemple, en quartier aisé un bachelier pourrait avoir plus souvent investi dans un bac ouvert et valorisé (scientifique) qu'un bachelier logeant dans un quartier plus modeste. D'autres caractéristiques sont inobservées comme la présentation de soi, particulièrement décisive dans l'obtention d'un emploi. Dans ce cadre, la persistance claire des effets du pays d'origine tendrait à accréditer l'hypothèse de phénomènes ségrégatifs. Cette hypothèse n'est pas à rejeter et elle viendrait confirmer les résultats convergents de chercheurs du domaine (Simon, 1992 ; Tanter & Toubon, 1999 ; Maurin, 2004). Toujours est-il qu'entre 1990 et 1999, les personnes nées en Afrique sont passées de 18,6 % à 21,0 % en ZUS (+ 2,4 %) alors que dans le même temps leur part ne progressait que de 0,1 % sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les résultats du modèle polytomique sont clairs, à caractéristiques des habitants contrôlées, les risques d'emménagement dans un même type de quartier (degré de précarité équivalent) que celui qui a été quitté sont toujours plus importants. Ces installations sont d'autant plus fréquentes que le quartier quitté est davantage défavorisé. De plus, les habitants sortant de quartiers classés les plus défavorisés (supérieur au 9<sup>e</sup> décile) opèrent plus souvent une mobilité résidentielle descendante. Enfin, le risque de migrer dans un quartier au-dessus du 9<sup>e</sup> décile s'ordonne progressivement par le degré de précarité du quartier de départ.

## **Conclusion**

Les habitants des zones urbaines sensibles déménagent plus souvent que le reste des habitants malgré des difficultés à migrer concernant quelques catégories de la population et notamment les jeunes en âge de décohabiter. Pour la grande majorité des sortants des quartiers sensibles, la mobilité résidentielle est l'occasion d'opérer une migration ascendante. Mais les migrations sont d'autant moins ascendantes qu'elles sont effectuées par des personnes disposant d'atouts sociaux faibles. De façon complémentaire, les habitants des quartiers sensibles les plus désavantagés emménagent plus fréquemment dans les mêmes ZUS ou dans une ZUS au degré de précarité équivalent (Cf. tableaux 8 et 12). Si l'idée d'assignation à résidence ne se montre pas réellement fondée, elle n'en perd pas toute pertinence mais concerne les quartiers les plus disqualifiés au sens de notre indicateur. A cet égard, par facilité de langage, on parle souvent des quartiers sensibles comme d'une entité. Il faut souligner que ces quartiers sont particulièrement hétérogènes et qu'envisager la ségrégation en ZUS écriète la mesure de cette ségrégation en intégrant les moins désavantagés.

Les logiques qui président à la concentration des difficultés peuvent provenir de comportements individuels<sup>21</sup> : évitement des lieux désavantagés, recherche d'un entre-soi, préservation du capital scolaire, aversion pour l'insécurité, etc. mais dépendent également de décisions institutionnelles permettant un accès plus ou moins aisé au parc de logements : existence et politique d'attribution de logements sociaux par les municipalités, stratégies de location des bailleurs sociaux et privés, etc. (Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005). Quelles que soient les logiques à l'œuvre, force est de constater les mouvements contradictoires mais cohérents qui laissent échapper les mieux lotis,

---

<sup>21</sup> Ce terme est à prendre dans son sens large, d'individu dont les décisions sont aussi guidées par les valeurs socialement construites et intégrées.

retiennent les plus disqualifiés et attirent les résidents modestes dans les quartiers sensibles. Pour autant, selon notre indicateur, ces phénomènes convergeant vers une aggravation de la polarisation spatiale n'aboutissent pas à l'enclenchement d'un cercle vicieux ségrégatif pour cette période allant de 1990 à 1999. Le vieillissement de la population, l'augmentation du niveau des diplômés concourent à une réduction mécanique de la polarisation de hiérarchie sociale. Par ailleurs, la dégradation du marché de l'emploi dans la période intercensitaire a eu un impact plus fort parmi la population des quartiers sensibles et a contribué à l'augmentation de la polarisation d'origine conjoncturelle.

Cependant la polarisation des personnes issues de l'immigration s'est fortement accentuée dans la période. Le concept de mixité sociale a-t-il servi aux refus d'attribution aux immigrés de logements en dehors des quartiers en ZUS et particulièrement parmi les quartiers les plus déshérités ? Ce point constitue encore une voie de recherche qui demanderait à être approfondie. L'absence de données exhaustives depuis le recensement de 1999 ne nous permet pas de savoir si la tendance s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui et si la ségrégation parmi les quartiers les plus désavantagés s'est encore aggravée.

Comme il a été vu, ce n'est pas la mobilité résidentielle en tant que telle qu'il est souhaitable de favoriser dans les quartiers sensibles car les résultats montrent une forte mobilité de ses habitants. L'un des points d'appui qui se dégage pour espérer développer une plus grande mixité sociale concerne les décohabitants s'installant en ZUS. Selon l'Observatoire national des zones urbaines sensibles ce sont environ 410 000 jeunes adultes de 25 à 35 ans qui ont emménagé en zone sensible entre 1990 et 1999, soit 41 % du total des entrées. Ces jeunes au début de leurs trajectoires résidentielle ne demanderaient qu'à être « fidélisés », si toutefois ces quartiers offraient un confort d'accueil suffisant pour de jeunes ménages : loisirs, lieux de rencontres, logements en fonction de l'évolution du ménage et notamment en accession à la propriété, crèches, transports et une sécurisation dédramatisée. Débutant également leur parcours professionnel, en évoluant progressivement, les jeunes adultes modifieraient graduellement la composition sociale des quartiers sensibles.

Au cours de ce travail, il a pu être montré que le concept de polarisation spatiale (de mixité ou de ségrégation) possède trois dimensions. D'abord bien évidemment celle du nombre des individus ségrégués, ensuite celle moins évidente de la dimension conjoncturelle qui fait qu'à composition inchangée des quartiers sensibles, la sélection des zones ségréguées est plus ou moins importante selon les périodes. Enfin, la nature de l'indicateur retenu influe sur le degré de ségrégation de la zone. Les divers indicateurs habituellement utilisés concernent les catégories socioprofessionnelles détaillées plus ou moins finement ou regroupées de façon raisonnée, les revenus, les nationalités ou les pays d'origine afin de tenir compte des enfants issus de l'immigration ou encore comme il est proposé ici, un indicateur synthétique reposant sur la précarité des individus face au chômage. Chaque indicateur retenu contient en lui ses spécificités, ses limites, ses présupposés et dénote les préoccupations de la période.



## Présentation des sources

### L'échantillon démographique permanent (EDP)

La source devait réunir deux qualités pour réaliser cette étude. La première était de localiser les mêmes individus avant et après la migration afin d'identifier les types de migrants et leurs lieux d'installation. La seconde condition était de pouvoir identifier les habitants en ZUS en première période et le quartier de destination des migrants en seconde période et inversement pour les entrants en ZUS en 1999.

L'échantillon démographique permanent répond à ces deux conditions et constitue la source principale de travail sur les migrants. L'EDP regroupe les informations issues des recensements de la population depuis 1968. L'échantillon à 1% réunit les personnes nées les 4 premiers jours d'octobre de chaque recensement. A ce fichier viennent s'ajouter les informations tirées des bulletins de l'État-civil grâce à un appariement effectué sur le numéro d'identification (NIR) en accord avec la CNIL. La nature confidentielle de ces fichiers oblige à une exploitation dans les seuls locaux de l'Insee. Les informations de l'État-civil sont par nature parcellaires puisqu'elles ne concernent que la partie de la population dont l'État-civil a été modifié pendant la période intercensitaire d'intérêt. Pour cette raison et à cause de la corrélation entre le changement d'État-civil et la migration, cette partie de l'EDP n'a pas été exploitée (cf. Courgeau, Lelièvre, Wolber, 1998). Par ailleurs, le reproche habituellement adressé au recensement est que la mobilité résidentielle n'est que partiellement perçue à partir de cette source. En effet, les mobilités de retour (départ d'un lieu à une date donnée et retour dans le même lieu) ne sont pas comptabilisées. C'est le cas, par exemple, des jeunes décohabitants revenant dans leur famille à l'issue d'une rupture d'union ou d'activité. De plus, des migrations multiples qui sont intervenues entre les deux recensements, c'est seulement la dernière qui est répertoriée. Dans l'ordre des mobilités effectuées dans ce laps de temps, celle-ci peut être aussi bien la première et unique que la  $n^e$  qui est identifiée. Ainsi, l'EDP ne repère pas la première mobilité après le recensement de 1990 mais uniquement la localisation des « habitants de ZUS » en 1999. La date de la mobilité effectuée peut se révéler plus proche de 1999 que de 1990. Des modifications substantielles peuvent intervenir dans les caractéristiques des individus au cours de la période : modification du ménage, du statut d'activité, du statut d'occupation du logement, etc. Certaines autres caractéristiques font preuve d'une plus grande inertie, absolue ou relative : date de naissance, diplômes, nationalité.

Enfin, sur l'échantillon initial des 707 710 personnes de l'EDP présentes sur le territoire métropolitain en 1990 *ou* en 1999, une perte d'environ 12 % de l'échantillon est à déplorer (cf. tableau a). Ainsi, plus de 5 % des individus recensés en 1999 et ayant déclaré être présents en 1990 ne figurent pas dans l'EDP. Réciproquement, en dehors des personnes décédées dans l'intervalle, 6,8 % des personnes présentes au recensement de 1990 ne figurent plus au recensement de 1999. Pour ces derniers, l'émigration hors du territoire national ne permet pas d'expliquer la totalité du déficit des absents. Rappelons que cette source ne peut identifier les émigrants de retour. Plusieurs autres causes interviennent sans qu'on puisse estimer l'importance de chacune d'entre elles. Ceux qui pour une raison ou une autre n'ont pas été recensés : absence, négligence, oubli, etc. Ensuite, un défaut d'appariement aux deux dates a pu intervenir, à cause d'une défaillance de la mémoire, d'une méconnaissance de leur date de naissance, d'une erreur de saisie ou de remplissage du bulletin. La partie de l'échantillon utilisée est celle repérant près de 500 000 habitants dotés d'un bulletin de recensement en 1990 et en 1999, en écartant naissances, décès et les personnes absentes à l'un ou l'autre de ces deux recensements (cf. tableau b).

**Tableau a - Personnes présentes dans l'EDP en 1990 et en 1999**

	Effectifs	%
Présentes en 1990 <b>ou</b> 1999	<b>707 942</b>	<b>100</b>
Présentes en 1990 <b>et</b> 1999	497 347	70,3
Absents 1990 et présents 1999	120 287	17,0
<i>dont :</i>		
<i>nés en France métropolitaine entre 1990 et 1999</i>	70 501	10,0
<i>arrivés de l'étranger entre 1990 et 1999</i>	10 971	1,5
<i>arrivés des DOM et TOM entre 1990 et 1999</i>	1 454	0,2
<i>cas inconnus (apparemment en métropole en 1990)</i>	37 361	5,3
Présents 1990 et absents 1999	90 308	12,8
<i>dont :</i>		
<i>décédés entre 1990 et 8 mars 1999</i>	42 214	6,0
<i>cas inconnus (dont départs hors métropole)</i>	48 094	6,8

Source : EDP

**Tableau b - Personnes présentes en ZUS dans l'EDP en 1990 et en 1999**

<b>Personnes recensées en 1990</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Personnes en ZUS en 1990	48 507	8,2
Personnes hors ZUS en 1990	539 920	91,8
<b>Total</b>	<b>588 427</b>	<b>100</b>
<b>Personnes recensées en 1999</b>		
Personnes en ZUS en 1999	46 076	7,5
Personnes hors ZUS en 1999	571 558	92,5
<b>Total</b>	<b>617 634</b>	<b>100</b>
<b>Personnes recensées en 1990 <u>et</u> en 1999</b>		
Personnes en ZUS en 1990	39 808	8,0
Personnes hors ZUS en 1990	457 539	92,0
<b>Total</b>	<b>497 347</b>	<b>100</b>
Personnes en ZUS en 1999	32 543	6,5
Personnes hors ZUS en 1999	453 206	91,1
<b>Total</b>	<b>497 347</b>	<b>100</b>
Personnes en ZUS en 1990 et en ZUS en 1999	22 197	4,5
- dont personnes en même ZUS à ces deux dates	19 598	3,9

Champ : Personnes actives figurant dans l'EDP de 15 ans ou plus au recensement de 1990 et ayant été recensées à nouveau en 1999.

Source : EDP

**Les recensements de la population de 1990 et 1999**

Les recensements de 1990 et de 1999 (sondage au quart) ont servi à la construction des indicateurs des ZUS :

1. le taux de chômage calculé au niveau de chaque ZUS ;
2. l'indicateur de précarité spatialisé de chaque ZUS ;

3. l'indicateur de précarité spatialisé de chaque ZUS calculé en différentiel avec son unité urbaine d'appartenance.
4. L'IPS de chaque IRIS

De façon complémentaire, les recensements permettent d'établir :

1. L'IPS de chaque IRIS 2000 en 1990 et 1999 ;
2. l'IPS de chaque IRIS calculé en différentiel avec son unité urbaine d'appartenance.

Les recensements de 1990 et 1999 ont également servi à calculer l'IPS modèle figé (cf. encadré 3).

Bien évidemment, le taux de chômage ainsi calculé l'est au sens du recensement. Les informations individuelles au niveau infra-communal obligent aussi à une exploitation des données au sein des locaux de l'Insee. Le recensement de 1999 permet de vérifier si au cours de la période intercensitaire les ZUS classées en 1990 ont connu des évolutions sociales ou sont demeurées dans le même type.

### **Le découpage spatial utilisé**

Les îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS-2000) représentent un découpage spatial du territoire français créé par l'Insee pour la diffusion des informations infra-communales du recensement de 1999. Les IRIS-2000 représentent un « petit quartier » formé par un ensemble d'îlots contigus (Les îlots représentent en général un pâté de maisons et le plus petit découpage spatial utilisé par l'Insee jusqu'en 1999). La population des IRIS se situe entre 1 800 et 5 000 habitants et leur type d'habitat est théoriquement homogène. La métropole en compte environ 50 100. En limitant les données aux personnes ayant entre 15 ans et 65 ans, le nombre d'IRIS se réduit à 49 943.

L'IRIS correspond à :

- l'IRIS-2000 pour toutes les communes urbaines d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 (15 400 IRIS-2000 en métropole) ;
- la commune pour les petites communes non découpées (34 800 communes).

Le découpage spatial des IRIS et des ZUS ne constitue pas un système emboîté dont l'un contiendrait les autres. Les données disponibles jusqu'au recensement de 1999 relatives aux ZUS viennent d'une approximation du contour des ZUS à partir des îlots (voir l'introduction méthodologique du rapport 2004 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles). L'intersection entre les découpages des ZUS et des IRIS est souvent partiel. On retiendra que la médiane du nombre d'Iris ayant une intersection avec une ZUS est de 2 et le troisième quartile est de 3 IRIS.

---

### L'indicateur de précarité spatialisé

Cet indicateur est construit de la façon suivante. Un modèle du risque d'être au chômage est établi selon le genre car le comportement face à l'activité est différent entre femmes et hommes (le modèle figure en annexe). Afin de tenir compte des particularités locales de l'offre d'emploi, les coefficients des paramètres de la régression logistique sont calculés pour chaque zone d'emploi à laquelle appartient chaque ZUS. Ensuite, il suffit de sommer les produits des coefficients des paramètres par les proportions de la population de la ZUS donnée.

Soit :

$$s_{z_i} = \sum_{j=1}^k \beta_{jZEz_i} n_{jz_i}$$

où :

$\beta_{jZEz_i}$  le coefficient du paramètre estimé de la variable  $j$  calculé à partir du modèle chômage de la zone d'emploi à laquelle appartient la ZUS  $i$ ,

$z_i$  la ZUS  $i$ ,

$k$  le nombre de variables explicatives,

$n_{jz_i}$ , les proportions de la ZUS  $i$  pour la variable  $j$ ,

L'avantage de cette méthode est de pouvoir moduler l'importance des risques d'être au chômage selon deux éléments distincts. Le coefficient du paramètre attaché à une variable représente le degré de l'impact de cette variable sur le chômage à la période de validité des données. De cette façon, chaque caractéristique jouant sur le chômage est non seulement hiérarchisée mais est aussi précisément quantifiée. Ainsi par exemple, toutes choses étant égales, pour un homme, être étranger est lié à un risques d'être au chômage de 0,7139 et avoir trois enfants à un coefficient de -0,1899. Les proportions font intervenir l'importance des effectifs observés pour ces mêmes variables dans un quartier donné.

#### Les indicateurs de précarité spatialisés utilisés

Pour établir l'IPS en 1990 et en 1999, nous avons utilisé le même modèle logistique mais portant respectivement sur les données des années 1990 et 1999. Ce sont les fichiers des recensements qui ont été utilisés. Ces modèles sont relativement simplifiés en fonction des données disponibles dans les recensements. Ainsi, certaines variables évidentes peuvent manquer, comme l'ancienneté professionnelle. La contrainte vient de la nécessité d'harmoniser les coefficients avec les proportions afin d'établir les IPS des quartiers sensibles.

L'IPS des quartiers de destination des migrants en 1999 a aussi été calculé à partir des ZUS pour les personnes emménageant en ZUS et à partir des IRIS 2000 pour les personnes s'établissant hors ZUS.

Afin d'établir l'IPS 1999 modèle figé en 1990, nous avons conservé les coefficients des paramètres de 1990 et les proportions des effectifs de 1999. Ce qui permet de faire varier l'IPS uniquement par les modifications de peuplement en ZUS et donc d'éviter les variations dues aux modifications du chômage entre 1990 et 1999. Ces modèles portent sur la population métropolitaine.

Soit :

$$s_{z_i} = \sum_{j=1}^k \beta_{jZEz_i}^{90} n_{jz_i}^{99}$$

où :

$\beta_{jZEZ_i}^{90}$  le coefficient du paramètre estimé de la variable  $j$  calculé à partir du modèle chômage en 1990 de la zone d'emploi à laquelle appartient la ZUS  $i$ ,

$z_i$  la ZUS  $i$ ,

$k$  le nombre de variables explicatives,

$n_{99,jz_i}$ , les proportions de la ZUS  $i$  en 1999 pour la variable  $j$ ,

---

## Bibliographie

---

- Avenel C. (2005)**, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, n° 12-5, pp. 62-71.
- Bacqué M.-H. et Simon P. (2001)**, « De la mixité comme idéal et comme politique. A la recherche du dosage social optimal dans la ville », *Mouvements*, n° 13.
- Barbier J.-C. (2005)**, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », note critique, *Revue française de sociologie*, n° 46-2, pp. 351-371.
- Bartolone C. (2001)**, « Rapport au Parlement – Bilan des Zones franches urbaines », Ministère délégué à la ville.
- Baudelot C. et Gollac M. avec Bessières C., Coutant I., Godechot O., Serre D. et Viguiier F. (2003)**, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris.
- Bénabou R., Kramarz F. et Prost C. (2005)**, « Les Zones d'Education Prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? », *Économie et statistique*, n° 380, pp. 3-34.
- Beaud S. et Amrani Y. (2004)**, *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Éditions La Découverte, Paris.
- Beaud S. et Pialoux M. (2003)**, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, coll. Pluriel, Fayard.
- Blanpain N. et Pan Ké Shon J.-L. (1999)**, « A chaque étape de la vie, ses relations », *Données sociales*, pp. 346-353.
- Boëldieu J. et Thave S. (2000)**, *Le logement des immigrés en 1996*, Insee-première, n° 730.
- Borgogno V., Frickey A. et Primon J.-L. (2004)**, *Identification des discriminations dans l'accès à l'emploi des diplômés du supérieur issus de l'immigration*, Migrations études, n° 124.
- Brun J. et Rhein C. (1994)**, *La ségrégation dans la ville : concepts et mesures*, Coll. Habitat et société, L'Harmattan, pp. 85-117.
- Castel R. (1995)**, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris : Fayard, Collection « L'espace du politique ».
- Chamboredon J.-C. et Lemaire M. (1970)**, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de Sociologie*, vol. XI, n° 1, pp. 3-33.
- Champion J. B. et Marpsat M. (1996)**, « La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville », *Économie et statistique*, n° 294-295, pp. 47-65.
- Courgeau D. et Lelièvre E. (2004)**, « Estimation des migrations internes de la période 1990-1999 et comparaison avec celles des périodes antérieures », *Population*, n° 5, pp. 797-804.
- Courgeau D., Lelièvre E. et Wolber O. (1998)**, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle : éléments d'une analyse biographique des données de l'EDP », *Économie et statistique*, n° 316-317, pp. 163-173.
- Courgeau D. et Lelièvre E. (1996)**, « Les motivations des comportements migratoires », in *Demografia : analisi e sintesi. Causa e conseguenze dei processi demografici, vol. I*, Dipartimento di Scienze Demografiche, Roma, pp. 143-163.

- Dansereau F. (1992)**, Ségrégation, mixité sociale, cohabitation, bref retour sur quelques notions magiques. 5<sup>e</sup> conférence internationale sur l'habitat. Montréal : 7-10 juillet 1992.
- Delarue J.-M. (1991)**, Banlieues en difficulté : la relégation. Rapport au ministre d'Etat, ministre de la Ville et de l'aménagement du territoire, Paris, Syros-Alternatives.
- Domingues Dos Santos M. (2005)**, « Travailleurs maghrébins et portugais en France : Le poids de l'origine », *Revue Economique*, volume 56, pp. 447-464.
- Dubet F. et Lapeyronnie D. (1992)**, *Les quartiers d'exil*, Paris, Éditions du Seuil.
- Fassin D. (1996)**, Exclusion, underclass, marginalidad, *Revue française de sociologie*, 37 (1), pp.37-75.
- Fitoussi J.P., Laurent E. et Maurice J. (2004)**, *Ségrégation urbaine et intégration sociale : rapport ; commentaires* Freyssinet J., Majnoni d'Intignano B., Conseil d'analyse économique, La Documentation française.
- François J.-C. Mathian H. Ribardièrre A. et Saint-Julien T. (2003)**, *Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999: approches intercommunales et infracommunales et évolutions des différenciations intercommunales 1990-1999*. <http://www.parisgeo.cnrs.fr/download.htm>.
- Gilli F. (2005)**, « La région parisienne entre 1975 et 1999 : une mutation géographique et économique », *Économie et statistique*, n° 387-350, pp. 3-33.
- Goffman E. (1974)**, *Stigmate*, Coll. Le Sens commun, Éditions de Minuit, première édition américaine 1963.
- Goldberger M.-F. Choffel P. et Le Toqueux J.-L. (1998)**, « Les zones urbaines sensibles », *Insee-première*, n° 573.
- Grafmeyer Y. (1996)**, « La ségrégation spatiale » in *L'exclusion, l'état des savoirs*, Serge Paugam (Dir), Paris, La Découverte, Coll. Textes à l'appui.
- Grafmeyer Y. (1994)**, *Sociologie urbaine*, Éditions Nathan, Paris.
- Julienne K. et Monrose M. (2004)**, « Les opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », *Études et résultats*, n° 357, Drees.
- Laferrère A. (2005)**, « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et statistique*, n° 381-382, pp. 147-175.
- Lazarfeld P., Johada M. et Ziesel H., (1981)**, *Les chômeurs de Marienthal*, Les Editions de. Minuit, Paris, première édition, 1932.
- Le Toqueux J.-L. et Moreau J. (2002)**, « Les zones urbaines sensibles. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », *Insee-Première*, n° 835.
- Lévy J.- P. (2003)**, « Peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel : le cas de la Seine-Saint-Denis », *Population*, vol. 58, n° 3, pp. 365-400, INED.
- Martin-Houssart G. et Tabard N. (2002)**, « Inégalités et disparités entre les quartiers en 1999 », *Données Sociales 2002-2003*, pp. 489-500.
- Martin-Houssart G. et Tabard N. (2002)**, « Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands », *France, portrait social, 2002-2003*, Insee.
- Maurin É. (2004)**, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, La République des idées, Éditions du Seuil.

- Meurs D. Pailhé A. et Simon P. (2005)**, Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités. *Document de travail*, n° 130, Ined.
- Oberti M. (2001)**, « Le « communautarisme de classe » : distance spatiale et sociale comme alternative à la mixité sociale », *Mouvements*, n° 15/16.
- Pan Ké Shon J.-L. (2005)**, « La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli », *Économie et statistique*, n° 386, pp. 3-35.
- Pan Ké Shon J.-L. (2002)**, « Être seul », *Données sociales*, pp.587-594.
- Paugam S. (2005)**, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le lien social, Presses universitaires de France.
- Paugam S. (1996)**, « La constitution d'un paradigme » in *L'exclusion. L'état des savoirs*, Dir. S. Paugam, Éditions La Découverte, Coll. Textes à l'appui.
- Piketty T. (2004)**, « L'impact de la taille des classes et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises – Une estimation à partir du panel primaire 1997 » , *mimeo*, Paris-Jourdan sciences économiques.
- Pinçon-Charlot M., Prêteceille É., et Rendu P. (1986)**, *Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en région parisienne*, Anthropos.
- Prêteceille E. (2003a)**, « Lieu de résidence et ségrégation sociale », *Cahiers français*, La documentation française, n° 314, pp. 64-70.
- Prêteceille E. (2003b)**, « La division sociale de l'espace francilien », *rapport de recherche*, [http://osc.sciences-po.fr/equipe/ctit\\_preteceille.htm#](http://osc.sciences-po.fr/equipe/ctit_preteceille.htm#), Observatoire sociologique du changement.
- Savidan P. (2005)**, « La justification des mixités : un problème politique ou moral ? », *Informations sociales*, n° 12-5, pp. 16-27.
- Schnapper D. (2005)**, « Idéal et limite de la mixité sociale, les arguments du débat public », *Informations sociales*, n° 12-5, pp. 6-15.
- Schnapper D. (1981)**, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.
- Selod H. (2004)**, « La mixité sociale et économique » in *Villes et économie*, Institut des villes, La documentation française, coll. Villes et société.
- Sen A. (2000)**, *Repenser l'inégalité*, Éditions du Seuil, Coll. L'histoire immédiate.
- Simon P. (1992)**, « Banlieues : de la concentration au ghetto », *Esprit*, n° 182, pp. 58-64.
- Simon P. (1995)**, « Banlieues, les quartiers à mauvaise réputation », *Passages*, n°69, pp.22-31.
- Sintomer Y. (2001)**, « Mixité sociale et lutte pour l'égalité », *Mouvements*, n° 15/16.
- Tanter A. et Toubon J.-C. (1999)**, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, pp. 59-86.
- Tissot S. (2005)**, « Une « discrimination informelle ? » Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, pp. 54-69.
- Toubon J.-C. (1989)**, Les PACT et la genèse d'une politique, in *40 ans d'une réhabilitation*, Paris, Economica.
- Vallet L.-A. (2005)**, « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, vol. 56, p.363-370.



**Zenou Y. (2004)**, « Les inégalités dans la ville » in *Villes et économie*, Institut des villes, La documentation française, coll. Villes et société.

**Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (2001)**, « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *note de synthèse du GIP GELD*, n° 3.

**Observatoire national des zones urbaines sensibles (2005)**, *Rapport 2005*, Éditions de la Délégation Interministérielle à la Ville.

**Observatoire national des zones urbaines sensibles (2004)**, *Rapport 2004*, Éditions de la Délégation Interministérielle à la Ville.

**La Cour des Comptes, (2002)**, La politique de la ville. Rapport au Président de la République, <http://www.ccomptes.fr/FramePrinc/frame01.htm>

## Annexe 1

## Modèles logistiques : risques d'être au chômage

		1990				1999			
		Modèle homme		Modèle femme		Modèle homme		Modèle femme	
<b>Intercept</b>		-3,0453***	1248,7809	0,5602***	19,7225	-2,6883***	1508,4812	0,6465***	41,1922
<b>Âge</b>	15 ans à 25 ans	0,6725***	127,3168	1,1002***	408,3409	0,8542***	262,3496	1,1315***	480,8082
	25 ans à 35 ans	0,2371***	17,8479	0,5311***	109,9483	0,3271***	47,6969	0,5419***	165,4592
	35 ans à 45 ans	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-
	45 ans à 55 ans	-0,1352**	4,0030	0,1553***	5,6215	0,0758	2,1779	0,0319	0,4136
	55 ans à 65 ans	0,7675***	104,5312	0,7891***	112,9766	0,8058***	142,8646	0,7990***	147,9388
<b>Diplôme</b>	Aucun, cep	0,4255***	89,0081	0,3835***	75,9352	0,4493***	138,4464	0,4246***	122,6874
	Bepc	0,0945	1,2305	0,1320**	4,2270	0,1881***	8,1031	0,0849	2,2329
	Cap, Bep, Bac	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-
	Bac+2	-0,3268***	6,9434	-0,4635***	21,7247	-0,1536**	4,5144	-0,3537***	33,0093
	>Bac+2	-0,2543**	4,4117	-0,00760	0,0042	-0,1178	2,2690	-0,0957	1,6994
	En cours	0,6534***	23,0552	0,00473	0,0007	-10,2260	0,0086	-10,3695	0,0082
<b>Type de ménage</b>	En couple	-0,4804***	100,5845	-0,2663***	40,2107	-0,5553***	193,8859	-0,4602***	177,8402
	Pas en couple	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-
<b>Nombre d'enfants du ménage</b>	0	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-
	1 à 2	-0,3510***	54,5477	0,1603***	15,0824	-0,3218***	64,7545	0,2085***	33,4248
	3	-0,3849***	18,1083	0,1907**	4,5040	-0,1899***	6,3621	0,5841***	66,4374
	Supérieur à 3	0,1706*	2,9324	1,0302***	61,6281	0,2642***	7,1874	0,7819***	34,3182
<b>Pays de naissance</b>	France	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-
	Étranger (hors Europe)	0,6261***	93,0112	0,5903***	54,9278	0,7139***	188,1378	0,6849***	144,6174
	Européen	-0,0950	0,9484	-0,3390***	11,1379	0,1680**	4,4365	-0,2067***	6,6246
<b>Tranche d'unité urbaine</b>	- 20 000 habitants	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-
	20 000 à 200 000 habitants	0,3716***	55,8591	0,0740*	2,7306	0,3263***	57,4536	0,2462***	39,5302
	200 000 et plus	0,3692***	52,1427	-0,0918**	3,5857	0,4653***	116,3781	0,1043***	6,2539
	Agglomération parisienne	0,1939***	10,2164	-0,4738***	66,2464	0,3293***	40,4377	-0,2383***	21,9103
<b>Catégorie socio-professionnelle</b>	Artisan, commerçant, cadre du privé, agriculteur	-0,8397***	63,8504	-1,5439***	144,2486	-0,7213***	66,6922	-1,3868***	152,1193
	Cadre du public	-0,6686***	11,8348	-1,1209***	33,5154	-0,6618***	24,6472	-1,1834***	77,9353
	Profession intermédiaire du public	-0,3779***	6,5353	-1,0135***	74,0560	-0,2241**	4,5438	-1,0014***	138,8191
	Profession intermédiaire du privé	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-	Réf,	-
	Employé du public	-0,1912*	2,6980	-0,6609***	51,2435	0,0627	0,5409	-0,3461***	25,2309
	Employé administratif du privé	1,3338***	193,4541	0,3154***	16,0914	1,0041***	136,2764	0,2147***	11,7751
	Employé du commerce, services directs aux particuliers	1,0792***	113,0264	0,4557***	32,0749	0,9375***	130,7917	0,1467**	5,3585
	Ouvrier hautement qualifié	0,4982***	51,3066	0,2858***	7,2816	0,3805***	44,6742	0,1714**	4,1686
	Ouvrier non qualifié	1,3204***	333,7726	1,0736***	172,2823	1,4254***	576,6578	0,9193***	188,6047

Source : recensements de la population 1990 et 1999